

RAPPORT ANNUEL 2014



PRODUCTION

Coordination de la rédaction

Luc Doray

Collaboration à la rédaction

Brunelle-Amélie Bourque

Louis-Alexandre Cazal

Luc Doray

Lizon Levesque

Jimmy Paquet-Cormier

Anik Pouliot

Gilles Vézina

Révision

Lizon Levesque

Traduction

Joanne Gibbs

Photographies

Lucie Bataille

David Dinelle

Frédéric Tougas

Conception graphique

Sextans

Dépôt légal - Bibliothèque et archives nationales du Québec, 2015

Dépôt légal - Bibliothèque et archives, Canada 2015

ISBN 978-2-924002-65-0 (imprimé)

ISBN 978-2-924002-66-7 (PDF)

Version disponible sur le site Internet :

www.ocpm.qc.ca

English paper version available upon request

English PDF available on Internet Website







OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Monsieur Frantz Benjamin
Président du conseil municipal
Ville de Montréal
Montréal (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel 2014 de l'Office de consultation publique de Montréal. Le présent rapport rend compte des activités de l'Office pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente de l'Office de consultation publique de Montréal,

Dominique Ollivier

Le 1^{er} mai 2015

REMERCIEMENTS

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tient à remercier tous ses collaborateurs pour leur contribution à la promotion des activités de l'Office en 2014.

L'OCPM profite également de l'occasion pour remercier les groupes, organismes, citoyens, fonctionnaires et promoteurs qui ont participé aux diverses consultations publiques.

Les séances de consultation publique tenues par l'Office ont connu un franc succès grâce à l'engagement de tous les employés, professionnels, cadres et élus des arrondissements et des services centraux qui ont apporté leur aide et expertise pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et des enjeux.

Sans la bonne volonté de tous, les consultations publiques de l'OCPM n'auraient pas atteint leur objectif premier de transmettre l'information et les données pertinentes sur les divers projets aux Montréalaises et aux Montréalais, en vue de recueillir leur opinion et leurs commentaires.

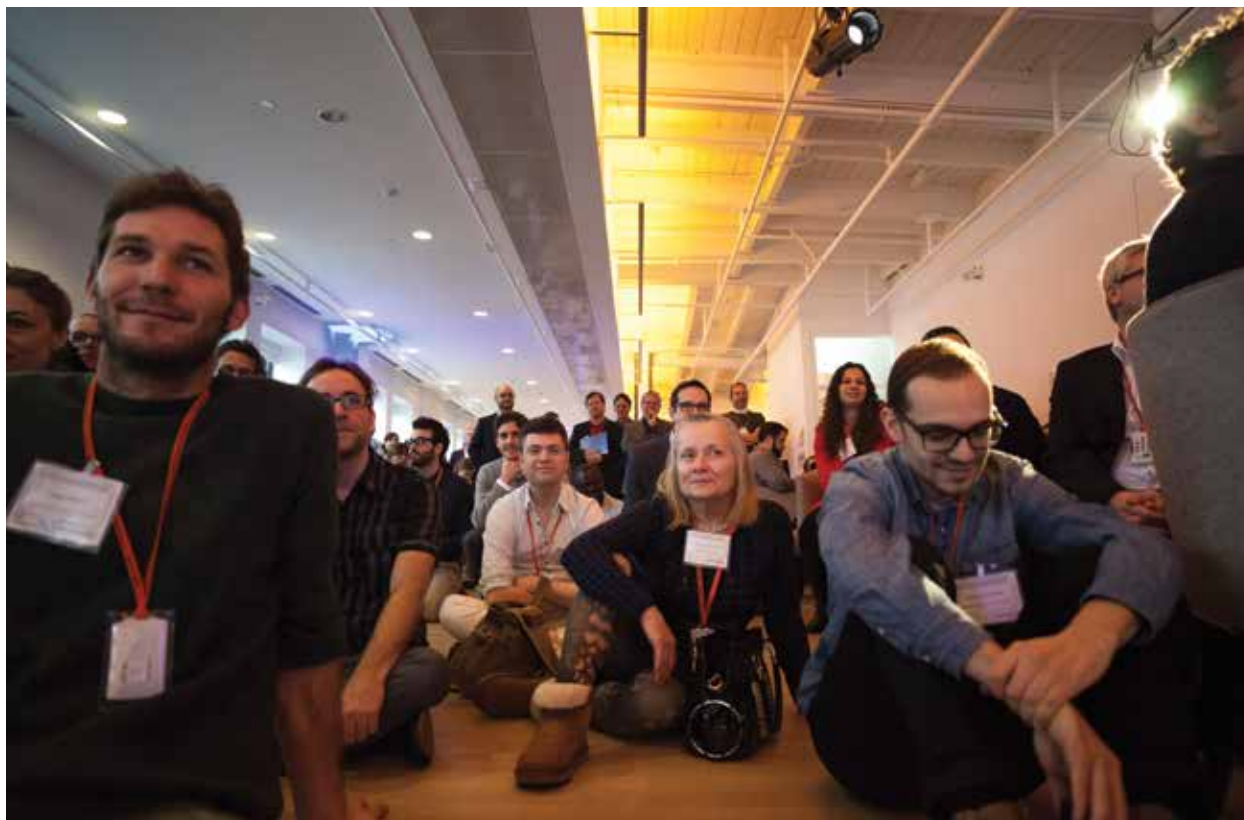
TABLE DES MATIÈRES

LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	8
LA MISSION ET LE MANDAT DE L'OFFICE	12
LES CONSULTATIONS	16
LE BILAN DES COMMUNICATIONS	28
L'OFFICE ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES	30
LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'OFFICE	38
LE BUDGET DE L'OFFICE	40
ANNEXE I Notes biographiques de la présidente et des commissaires en 2014	42
ANNEXE II Extraits de la Charte de la Ville de Montréal	
ANNEXE III Organisation, pratiques et code de déontologie	
ANNEXE IV Liste des employés et collaborateurs en 2014	

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2014 a été riche en changements pour l'OCPM.

Mentionnons en premier lieu, le départ de Louise Roy, qui a assumé la présidence de l'Office pendant deux mandats et qui a quitté ses fonctions en juin dernier. Mme Roy aura marqué l'Office au cours des dernières années en mettant en place des mécanismes de consultation crédibles, transparents et novateurs. Nous lui sommes reconnaissants de ces initiatives et son héritage teintera longtemps la vie de l'Office. Nous tenons à la remercier pour son excellent travail.



En second lieu, j'ai eu le plaisir et l'honneur d'être nommée à sa succession, par le conseil municipal du mois de septembre dernier. Depuis, je me suis attelée à mettre toute mon énergie et mes compétences pour bien cerner les défis qui se présenteront à notre institution au cours des prochaines années.

Finalement, l'histoire de l'Office a démontré que les années postélectorales se traduisent par un nombre plus restreint de mandats. 2014 n'a pas fait exception. On recense quatre dossiers traités par l'Office durant l'année qui vient de s'écouler, soit, celui du projet immobilier Les ateliers Castelnau, l'implantation d'un centre de traitement des matières organiques à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, un projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest et la première partie de la consultation d'amont en vue d'un PPU sur le secteur d'emplois du Plateau Est. Profitant de cette accalmie dans un rythme souvent effréné de travail, l'Office a ainsi pu s'attaquer en 2014 à d'autres volets de son mandat.

L'article 83 de la Charte nous permet d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

Les nouvelles technologies créent un environnement propice à l'expression des opinions, à la cocréation de solutions, à l'échange et au partage de savoirs. Ces fulgurantes avancées ainsi que le désir maintes fois exprimé par les citoyens d'être entendus et de participer de façon plus soutenue aux mécanismes de décision publique, nous ont amenés à nous pencher sur des pratiques de consultations publiques qui font appel à l'immense potentiel du numérique.

La mise en réseau des individus, l'apparition de nouvelles formes de communication et la décentralisation de la circulation des idées stimulent la réappropriation de l'espace public et de sa gouvernance par le citoyen, mais comportent également un risque tout aussi réel de développement de nouvelles formes de fractures numériques et d'exclusions. C'est pourquoi nous avons tenu l'événement Wikicité en février. Ce colloque a soulevé beaucoup d'intérêt dans une variété de milieux et joint des auditoires nouveaux. Il nous a permis de constater que le phénomène de la participation citoyenne à travers les outils numériques se développe à grande vitesse. Il pose plusieurs défis et problèmes, mais présente également de nouvelles pistes d'actions porteuses.



Dans ce contexte, il importait pour l'Office d'être en mesure de mener parallèlement une réflexion sur les conditions d'un dialogue citoyen authentique, fructueux et utile à la décision publique utilisant le numérique, tout en favorisant une expérimentation et une appropriation des outils et des méthodes qui en découlent.

C'est à cette tâche que l'Office a voulu contribuer en s'associant à la démarche du Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN) dans le cadre de ses consultations citoyennes. Durant tout l'automne, l'Office a accompagné le Bureau dans la tenue de causeries citoyennes dans cinq bibliothèques aux quatre coins de la ville et organisé, le 23 novembre dernier, une journée de codesign portant sur la vision d'une ville intelligente.

À cette occasion, l'Office a utilisé des outils nouveaux, tant dans ses communications, dans l'utilisation des technologies, que dans les processus d'animation. Cette opération, qui rejoignait nos valeurs et notre mission, nous a permis de contribuer à la réflexion du Bureau, mais aussi de faire avancer notre propre réflexion sur les modes de consultation à l'ère du numérique et de consolider certaines pratiques en matière de participation citoyenne.

Je ne saurais compléter ce tour d'horizon de notre incursion dans les technologies numériques en contexte de consultation publique sans parler de l'exercice d'amont sur l'avenir du Plateau Est, en décembre dernier. Alors que de nombreuses parties prenantes ressentaient le besoin de faire le point sur la nature des gestes à poser pour assurer le développement planifié du quartier en fonction d'une vision partagée, l'Office a repensé le déploiement traditionnel d'une consultation. Nous avons organisé des ateliers pratiques avec des maquettes interactives utilisant la réalité augmentée pour faciliter l'élaboration de divers scénarios. De plus, nous avons organisé un forum avec des représentants des milieux économique et institutionnel, ainsi que des résidents, pour permettre un examen plus approfondi des enjeux et une expérimentation large des outils. Cette première utilisation de la réalité augmentée a constitué un grand succès pour l'Office.

Devant la complexité des dossiers qui lui sont confiés, il y a fort à parier que l'Office devra de plus en plus recourir à ces formes variées d'animation et aux technologies pour bien réaliser sa mission et rester en phase avec les meilleures pratiques en termes de consultation publique.

L'Office : un actif important pour les Montréalais

Au moment d'entreprendre notre treizième année d'existence, il importe de prendre acte du chemin parcouru et de constater l'important actif que constitue l'OCPM pour les Montréalais.

L'Office contribue à la cohésion sociale en permettant un dialogue serein entre des citoyens, des promoteurs de projets, des représentants de la société civile et des représentants de l'administration municipale. Ils y trouvent des forums pour parler de la ville selon une procédure connue et transparente leur assurant que chacun est entendu et pris en compte. En mettant en lumière les points de convergences dans ses analyses, l'Office contribue aussi continuellement au décodage et à la reconnaissance des valeurs sociales communes. Son rôle de tiers neutre, un modèle unique en Amérique, favorise la participation.

Rappelons qu'un sondage réalisé à notre demande en 2012 révélait que près d'un Montréalais sur cinq connaissait l'Office et que, parmi eux, 86 % en avaient une opinion favorable, 85 % le croyaient utile et 80 % l'estimaient crédible. Nos statistiques internes démontrent que nos consultations sont fréquentées par une grande variété de personnes et d'organisations, dont plus du tiers sont des citoyens intéressés ou directement concernés, et le quart, des groupes sociaux ou communautaires des territoires de référence.

C'est fort de cet extraordinaire capital que nous devons maintenant aborder l'avenir et ses défis.

Des défis pour les prochaines années

À mesure que les expériences se déploient, que le dialogue s'intensifie, il est important que nous rendions les processus encore plus accessibles aux citoyens et plus faciles à utiliser. Nous devons viser à mener des débats plus participatifs, plus équitables et plus éclairants, en vue de faciliter la prise de décision des élus et de donner confiance aux citoyens.

Nous devons, en parallèle des outils existants, diversifier nos méthodes pour nous assurer de joindre des groupes plus difficiles à toucher, tels les citoyens issus de l'immigration et les personnes vulnérables, peu à l'aise avec l'écrit ou en situation de précarité. Nous devons veiller à ce qu'en tout temps, une diversité de points de vue d'un ensemble de parties prenantes soit entendue.

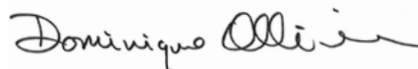
Au fil des ans, nous avons été à la fois les témoins et les acteurs de l'évolution de la vie démocratique et, plus particulièrement, de la transformation des pratiques de

consultation publique à Montréal. Après plus d'une décennie d'intervention, l'expertise et la crédibilité de l'Office dépassent de loin les seuls cas prescrits dans la Charte. Cette expertise doit être davantage mise à contribution. Celle-ci pourrait prendre plusieurs formes, par exemple, dans des mandats d'amont et tout au long de la mise en œuvre des grands projets, dans des exercices de médiation, de conciliation et de coconstruction de décisions.

Comme nous l'avons fait il y a quelques années, nous pourrions également assumer de façon plus systématique un rôle de formateur des élus et des instances municipales responsables de consultations à diverses échelles. Il faudrait aussi explorer les possibilités pour l'Office d'agir à titre de garant de la crédibilité et de l'accessibilité des processus en nous associant à la conception ou l'accompagnement de démarches diverses.

Le modèle est encore à inventer pour capitaliser sur l'expertise développée. Peu importe les voies choisies, je tiens à réitérer notre enthousiasme et notre détermination à continuer à faire de l'Office de consultation publique de Montréal un outil à l'écoute des citoyens et au cœur du déploiement de la démocratie montréalaise.

La présidente,



Dominique Ollivier





LA MISSION ET LE MANDAT DE L'OFFICE

LA MISSION

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux différentes compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire, et à tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

LE MANDAT

Organisme indépendant dont les membres ne sont ni des élus ni des employés municipaux, l'Office de consultation publique de Montréal, établi depuis septembre 2002, reçoit ses mandats du conseil municipal et du comité exécutif.

LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL DÉFINIT AINSI LE MANDAT DE L'OCPM :

- 1° proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la Ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;
- 2° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;
 - 2.1° tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;
- 3° tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la Ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

Les articles 89 et 89.1 prévoient également que l'OCPM devra tenir une consultation publique sur tout règlement que le conseil de la Ville pourrait adopter concernant la réalisation d'un projet relatif à :

- un équipement collectif ou institutionnel : équipement culturel, hôpital, université, collège, centre de congrès, établissement de détention, cimetière, parc régional ou jardin botanique;
- de grandes infrastructures : aéroport, port, gare, cour ou gare de triage, établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 mètres carrés;
- un bien culturel reconnu ou classé, un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., c. B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de la Loi.

Le 7 décembre 2005, le décret 1213-2005 modifiant la Charte de la Ville de Montréal a été adopté par le gouvernement. Ce décret permet au Conseil d'agglomération, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), d'autoriser des projets relevant de ses compétences n'importe où sur son territoire, et de confier la consultation publique à l'Office de consultation publique de Montréal. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Le 12 juin 2008, le projet de loi 82 qui modifiait l'article 89.1 de la Charte de la Ville de Montréal était sanctionné afin que, dans le cadre du processus d'approbation référendaire en vertu du paragraphe 4 de l'article, le territoire de référence soit celui du ou des arrondissements dans lesquels est situé un projet. Soulignons que cette modification ne s'applique qu'aux projets situés en tout ou en partie dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal.

Le 20 juin 2008 était sanctionné le projet de loi 22 qui redonne au conseil de ville le pouvoir, conjointement avec les conseils d'arrondissement, de prendre l'initiative d'une modification au plan d'urbanisme sur un objet sur lequel porte déjà un projet de modification adopté par le conseil de ville. Par suite de cette modification, les fonctions de l'Office ont été revues afin de lui attribuer la responsabilité de la consultation publique sur toute modification au plan engagée par le conseil de la ville.

Le 15 juin 2012 était sanctionné le projet de loi 69 qui, entre autres choses, redéfinit les critères à partir desquels des mandats peuvent être donnés à l'Office en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Le projet de loi remplace, dans le paragraphe 1 du premier alinéa de l'article les mots «une université, un collège» par «un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire». La portée de cette modification est de permettre l'application des dispositions de cet article aux écoles secondaires et primaires.

Le même projet de loi, par son article 25, donne la possibilité à la Ville de modifier, par règlement et sans autre formalité, certaines dispositions du «Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation du Centre universitaire de santé McGill, sur un emplacement situé à l'est du boulevard Décarie, entre la rue Saint-Jacques et la voie ferrée du Canadien Pacifique», et ce, malgré l'article 89.1 de la Charte de la Ville.



EN

2014

41

COMMUNIQUÉS
DE PRESSE

63

MÉMOIRES
ONT ÉTÉ DÉPOSÉS

13

AVIS PUBLICS ET PUBLICITÉS
DANS SEPT QUOTIDIENS ET
HEBDOMADAIRES LOCAUX

6%

DU TRAFIC DU SITE
DE L'OFFICE PROVIENT
DES RÉSEAUX SOCIAUX

15% TWITTER 80% FACEBOOK



80 000

DÉPLIANTS ONT ÉTÉ
DISTRIBUÉS DANS
LES SECTEURS VOISINS
DES PROJETS

22

SÉANCES
PUBLIQUES

1400

MONTRÉALAISES ET MONTRÉLAIS
ONT PARTICIPÉ AUX CONSULTATIONS
DE L'OFFICE CETTE ANNÉE

43 000

VISITES SUR LE SITE
DE L'OCPM

LES CONSULTATIONS

En 2014, l'Office de consultation publique de Montréal s'est vu confier un certain nombre de mandats. Les mandats de l'Office sont donnés soit par le conseil municipal, soit par le comité exécutif en vertu de l'article 89 ou en vertu de l'article 83. Il est aussi prévu à la Charte que le conseil d'agglomération peut mandater l'Office pour tenir la consultation sur son territoire lorsqu'un projet visé par l'article 89 de la Charte fait partie d'une compétence d'agglomération.





Les questions de modifications au Plan d'urbanisme et de réglementation sont généralement données en vertu de l'article 89, alors que l'examen de Plans ou de politiques se fait en vertu de l'article 83. Cet article nous permet aussi de développer des partenariats ou d'offrir des conseils ou du soutien sur toute consultation menée par une instance de la Ville. Par cette disposition, l'Office a aussi le mandat de faire la promotion des meilleures pratiques de consultation publique.

Parmi les dossiers traités par l'Office en 2014, soulignons celui du projet immobilier Les ateliers Castelnau, l'implantation d'un centre de traitement des matières organiques à Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, un projet immobilier sur la rue Saint-Antoine Ouest et le secteur d'emplois du Plateau Est.

Un autre important dossier a été mené, soit celui d'une collaboration avec le Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN) dans le cadre de ses consultations citoyennes. Dans ce cas, l'Office a accompagné le Bureau dans un partenariat qui s'est traduit par la tenue de causeries citoyennes dans cinq bibliothèques aux quatre coins de la Ville et par la tenue, le 23 novembre, d'un colloque portant sur comment devrait se traduire une ville

intelligente pour les citoyens. À cette occasion, l'Office a utilisé des outils de communication novateurs, tant dans l'utilisation des nouvelles technologies que dans les processus d'animation.

L'Office a aussi été mandaté par le comité exécutif pour tenir une consultation sur le projet de système léger sur rail (SLR) qui pourrait être implanté dans le cadre de la construction du nouveau pont Champlain. Les activités de consultation sur ce dossier se tiendront en 2015.

Finalement, signalons que l'Office est toujours mandaté pour la tenue d'une consultation sur le rapport du comité interministériel sur l'usage des édifices excédentaires des centres hospitaliers universitaires des universités de Montréal (CHUM) et McGill (CUSM). En l'absence du rapport devant faire l'objet de la consultation, aucune action n'a été réalisée relativement à ce mandat.

Au total, environ 1 400 Montréalaises et Montréalais ont participé aux consultations de l'Office cette année, notamment à l'occasion de 22 séances publiques au cours desquelles 63 mémoires ont été déposés.

DÉSIGNATION

PROJET IMMOBILIER SUR LA RUE SAINT-ANTOINE OUEST



TERRITOIRE

**Arrondissement de
Ville-Marie**

DATES CLÉS

Séance d'information :
28 janvier 2014

Audition des mémoires :
25 février 2014

Dépôt du rapport :
6 mai 2014

Diffusion du rapport :
20 mai 2014

RÉSOLUTION

Il est résolu d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » concernant la hauteur et la densité d'un secteur situé au sud de la rue Saint-Antoine, entre les rues de la Montagne, Torrance et Jean-D'Estrées; et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le conseil municipal a mandaté l'OCPM afin de tenir une consultation sur le projet de règlement P-04-047-146. Ce projet vise une modification au Plan d'urbanisme de Montréal, sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, qui aurait pour effet de relever les limites de hauteur et de densité dans le quadrilatère situé entre les rues Saint-Antoine, de la Montagne, Jean-D'Estrées et Torrance.

Essentiellement, la modification vise à faire passer de 65 mètres à 120 mètres la limite de hauteur sur l'emplacement visé, et d'y relever le coefficient de densité de construction autorisé de 6 à 9. Par ailleurs, l'analyse du projet immobilier en tant que tel est conduite en parallèle par l'arrondissement de Ville-Marie, selon la procédure prévue par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble.



SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Au cours de la consultation, le promoteur, Cadillac Fairview, a fait connaître ses intentions sur le développement de l'ensemble de ses propriétés dans le secteur qui inclut deux autres sites un peu plus à l'est vers la rue Peel. Plusieurs autres tours de grandes hauteurs y seraient érigées dans les quinze prochaines années.

À l'instar de divers participants, la commission a souligné que l'ampleur du projet prévu par le promoteur, l'emplacement stratégique des terrains à proximité du centre des affaires, ainsi que la présence d'éléments patrimoniaux autant matériel qu'immatériel, justifient une planification globale sous la forme d'un programme particulier d'urbanisme (PPU). Dans ce contexte, la commission a considéré qu'il était possible d'autoriser la première des deux tours, dont la programmation est suffisamment définie.

Elle recommande que le projet moins avancé de la deuxième tour fasse l'objet d'un examen plus large de l'ensemble des propriétés de Cadillac Fairview dans le cadre du PPU proposé.

Plusieurs autres questions ont été soulevées pendant la consultation et devront faire l'objet de décisions par la Ville. Parmi celles-ci, on compte l'application des programmes d'inclusion de logements abordables et sociaux, la circulation, la préservation des vues sur le mont Royal et l'intégration de la valeur patrimoniale du secteur dans la planification à venir.

DÉSIGNATION

PROJET IMMOBILIER

LES ATELIERS CASTELNAU



TERRITOIRE

Arrondissement de
Villeray-Saint-Michel-
Parc-Extension

DATES CLÉS

Séance d'information :
17 février 2014

Audition des mémoires :
18, 20 et 24 mars 2014

Dépôt du rapport :
29 mai 2014

Diffusion du rapport :
16 juin 2014

RÉSOLUTION

Il est résolu d'« Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec », et soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi. » [28 janvier 2014].

OBJET DE LA CONSULTATION

L'Office de consultation publique de Montréal a reçu le mandat de tenir une consultation publique sur le projet de règlement P-14-001 intitulé « *Règlement autorisant la reconversion à des fins résidentielles de l'ancien site Transcontinental situé sur le lot 2 589 396 du cadastre du Québec* ». Il s'agit d'un projet de règlement préparé en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal.

Le projet immobilier est situé dans le secteur De Castelnau. Il s'agit d'une zone d'emploi en voie de revitalisation; elle fait partie d'un territoire plus vaste qui a été l'objet d'un « Plan de développement urbain, économique et social » (PDUES).

L'ensemble résidentiel comporterait un total d'environ 369 unités résidentielles, réparties entre 315 logements privés en copropriété et environ 54 logements sociocommunautaires réalisés dans le cadre du programme gouvernemental AccèsLogis.

Le projet serait réalisé par phases. Il prévoit la rénovation et la conversion en copropriétés du bâtiment d'origine des anciens ateliers de l'Institution des Sourds-Muets. Il prévoit également la construction de deux pavillons destinés au marché privé (copropriétés) ainsi que d'un pavillon accueillant les logements sociocommunautaires.

C'est le Groupe de ressources techniques (GRT) *Bâtir son quartier* qui assumerait la maîtrise d'œuvre de la réalisation de la portion sociocommunautaire du projet. Celle-ci correspond à 15 % de la superficie résidentielle totale.

À l'exception du bâtiment des anciens ateliers qui compte cinq étages, la hauteur des autres immeubles serait de six étages, surplombés à certains endroits par une mezzanine en retrait. La hauteur maximale des constructions projetées serait d'environ 21 mètres.



Le projet des Ateliers Castelnau est conforme au Plan d'urbanisme de Montréal, puisque celui-ci permet, à certaines conditions, la fonction résidentielle dans le secteur et autorise une hauteur maximale de six étages, de même qu'une densité de 4.5¹. En revanche, il n'est pas conforme au règlement de zonage de l'arrondissement. Les usages que celui-ci prescrit pour la zone concernée sont l'industrie légère, les activités commerciales lourdes, le commerce en gros et l'entreposage. La hauteur maximale permise est de 20 mètres, la densité maximale de trois. Or, le projet est de nature résidentielle et requiert une hauteur dépassant 20 mètres. De là, la nécessité d'apporter des modifications au règlement de zonage pour en permettre la réalisation. C'est le but, notamment, du projet de règlement P-14-001 qui a été soumis à la consultation.

1. Le concept de densité, ou coefficient d'occupation du sol est la relation entre la superficie de plancher construite et la superficie du terrain.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Au terme de la consultation, le projet soulève, selon la commission, trois enjeux principaux.

- Le premier de ces enjeux concerne la possibilité pour le secteur De Castelnau d'accueillir des logements en grand nombre, sans pour autant fragiliser son potentiel économique prometteur. Du point de vue de la création d'emplois de bonne qualité, ce secteur est plutôt performant. Plusieurs ont rappelé l'importance de maintenir les conditions qui favorisent actuellement son essor économique. Au cours de la consultation, certains ont exprimé la crainte qu'une pression à la hausse des valeurs foncières rende plus difficile de futures implantations d'entreprises.

La commission considère néanmoins qu'un projet comme celui des Ateliers est recevable au sein de ce secteur. Il viendrait consolider un noyau résidentiel déjà existant, situé tout à côté d'une station de métro. Toutefois, dans le but de maintenir les conditions qui favorisent actuellement le développement économique du secteur De Castelnau, elle recommande à l'administration municipale d'envoyer un message clair à l'effet qu'il n'y aura plus, dorénavant, d'autres dérogations à des fins résidentielles privées à cet endroit.

- Le second enjeu concerne le projet lui-même. Il porte sur les conditions permettant d'en faciliter l'insertion dans son milieu, tout en prenant en compte les appréhensions légitimes de ses voisins. Plusieurs de ceux-ci, résidents du complexe résidentiel voisin, considèrent que la taille du projet des Ateliers Castelnau est trop considérable et qu'il serait en partie situé trop près des immeubles où ils demeurent.

Pour sa part, la commission appuie la modification au règlement de zonage permettant de relever la hauteur maximale de 20 à 22 mètres. En revanche, pour faciliter l'insertion du projet dans son voisinage, elle recommande de déplacer en direction de la rue De Castelnau les constructions proposées, à même la marge de recul existante, augmentant ainsi la distance entre celles-ci et les bâtiments voisins.

En outre, elle recommande à l'administration municipale de régler, à court terme, les problèmes liés aux intersections problématiques du secteur. Plusieurs de ces intersections, en particulier celles qui permettent de traverser le boulevard Saint-Laurent, sont risquées et le seraient encore davantage pour d'éventuelles familles avec enfants. Selon la commission, les autorités municipales doivent prendre sans délai les mesures nécessaires pour les rendre plus sûres. Il y va de la sécurité des résidents actuels et futurs ainsi que des personnes qui travaillent à proximité.

- Le troisième enjeu est celui de l'habitation. La commission apprécie le fait qu'une partie des unités privées du projet serait constituée de grands logements, tandis qu'environ 54 logements sociaux

et communautaires seraient réalisés grâce au projet. Elle propose toutefois des bonifications afin qu'il se conforme encore davantage aux dispositions de la Stratégie d'inclusion de logements abordables.

Néanmoins, malgré des avancées positives dans ce projet particulier, le tableau d'ensemble est plutôt préoccupant au chapitre du logement dans les quartiers voisins du projet des Ateliers. Nombreux sont les organismes qui l'ont rappelé. Il est de plus en plus difficile de se loger à coût raisonnable, et ceci contribue à fragiliser le tissu social. En outre, des propositions, en provenance d'intervenants divers, ont été formulées dans le but de bonifier la Stratégie d'inclusion de logements abordables : la rendre obligatoire, abaisser le seuil d'application, encadrer plus fermement les typologies, etc.

Dans ce contexte, la commission se fait l'écho de celles et de ceux qui sont venus plaider en faveur d'un vigoureux coup de barre en matière de politiques municipales d'habitation, à la fois pour améliorer les conditions de logement et pour retenir les familles. En outre, puisque la Stratégie d'inclusion de logements abordables est au cœur de ces politiques d'habitation et qu'elle constitue un outil privilégié pour développer des logements abordables et des logements communautaires, il lui semble que le moment est venu d'en faire un bilan complet. Ainsi, sera-t-il possible pour la Ville d'enclencher un débat public sur ces résultats concrets et sur les améliorations jugées nécessaires. Par delà la Stratégie, un tel débat public pourrait également permettre de réaffirmer les consensus requis autour des pistes de solutions souhaitables pour améliorer le logement à Montréal et inciter les gouvernements supérieurs à les soutenir.



DÉSIGNATION

IMPLANTATION D'UN CENTRE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES SECTEUR EST – RIVIÈRE-DES-PAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES



TERRITOIRE

Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles
(RDP-PAT)

DATES CLÉS

Séance d'information :
22 octobre 2014

Audition des mémoires :
12 et 13 novembre 2014

Dépôt du rapport :
2 février 2015

Diffusion du rapport :
16 février 2015

RÉSOLUTION

Il est résolu par le conseil d'agglomération d'adopter le projet de règlement intitulé « *Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* », et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Et il est aussi résolu par le conseil municipal d'adopter le projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)* », relativement à la densité de construction sur le lot 3 156 707 du cadastre du Québec dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

OBJET DE LA CONSULTATION

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat de mener une consultation publique sur le projet de règlement P-RCG 14-024 intitulé « *Règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur un emplacement situé du côté nord-est des boulevards Métropolitain et Saint-Jean-Baptiste, sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles* ». Il a été adopté le 6 août 2014 par le comité exécutif, le 19 août 2014 par le conseil municipal ainsi que le 21 août 2014 par le conseil d'agglomération, date à laquelle le mandat de consultation a aussi été confié à l'OCPM.

Il s'agit d'un projet de règlement préparé en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal. Les conditions du projet de règlement soumis à la consultation publique concernent notamment des normes relatives aux usages, à la hauteur et à l'implantation des bâtiments, à la construction et à l'occupation des espaces extérieurs et à l'aménagement paysager. Elles comportent également des objectifs et des critères d'aménagement, d'architecture et de design.



Par la même occasion, le comité exécutif et le conseil municipal de la Ville de Montréal ont également mandaté l'Office afin qu'il tienne une consultation sur le projet de « *Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* » (P-04-047-152), qui révisé la densité de construction maximale permise sur le site, en faisant passer le taux d'implantation de « *faible* » à « *faible ou moyen* ».

La consultation s'inscrit dans une démarche plus large de traitement des matières organiques à l'échelle de l'agglomération. Elle est la troisième de cette nature. En effet, en 2011, l'OCPM avait conduit une consultation sur le projet de règlement portant sur l'implantation de deux centres de compostage (secteurs Nord et Ouest), de deux centres de biométhanisation (secteurs Sud et Est) et d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères (secteur Est). L'année suivante, il s'était vu confier un nouveau mandat sur la construction et l'occupation d'un centre de compostage dans l'arrondissement de Saint-Laurent dans le secteur Ouest, après qu'Aéroports de Montréal ait décidé de ne plus accueillir d'installation sur sa propriété de Dorval.

Quelque temps après que les règlements entérinant l'implantation des centres aient été adoptés par le conseil d'agglomération en août 2012 et en février 2013, l'administration montréalaise a annoncé le retrait du

projet de centre de compostage prévu au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), situé dans le secteur Nord. Comme aucun autre terrain localisé dans ce secteur ne répondait à l'ensemble des exigences gouvernementales et des critères établis, il a été proposé de déplacer le centre dans le secteur Est.

SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Cette consultation confirme une fois de plus que le projet d'ensemble de traitement des matières organiques à l'échelle de l'agglomération est perçu positivement et qu'il est considéré comme une nécessité par la majorité. Le projet de centre de compostage de RDP-PAT reçoit toutefois un accueil défavorable. La plupart des intervenants s'opposent au projet de règlement autorisant sa construction et son occupation rédigé dans sa forme actuelle.

La commission reconnaît que le site choisi répond aux lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage du MDDELCC et aux critères techniques de l'agglomération de Montréal, et que le projet témoigne d'un souci architectural, de design et d'aménagement paysager. En contrepartie, elle constate que les principes d'autonomie régionale et d'équité territoriale ne sont

pas respectés et que le projet suscite de nombreuses appréhensions liées aux nuisances pour les citoyens et aux préjudices pour les propriétaires de terrains et d'entreprises commerciales compris dans le rayon de protection de 500 mètres du centre. La perception d'iniquité territoriale prend d'autant plus de relief que l'Est de Montréal doit composer avec d'importants enjeux de santé publique et d'ordre social, industriel et environnemental. Comme plusieurs, la commission s'inquiète de l'impact du projet sur la qualité de vie des riverains et de l'effet du cumul des nuisances potentielles à celles existant déjà dans le secteur (qualité de l'air, odeurs, bruit, camionnage, etc.).

Elle constate également que les risques industriels associés à la proximité des installations de la raffinerie Suncor Énergie sont mal documentés et que les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques pour le secteur d'accueil ne sont pas tangibles. Selon la commission, le projet demande à être bonifié pour en minimiser les risques et en maximiser les retombées favorables.

Dans ce contexte, la commission recommande l'adoption du règlement autorisant la construction et l'occupation à des fins de centre de traitement de matières organiques par compostage en bâtiment fermé sur l'emplacement proposé à RDP-PAT, de même que du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, sous réserve de la mise en œuvre, à court terme, de quatre conditions essentielles :

1. La mise en place d'une dynamique d'évaluation et de contrôle des risques industriels pour l'environnement en collaboration avec la Direction de la santé publique et la Chaire de recherche de l'École Polytechnique, dans l'esprit et le respect du principe de précaution de la Loi sur le développement durable du Québec.

2. La mise en place d'un comité de suivi, composé de citoyens, de regroupements, d'organismes et d'entreprises du secteur, qui s'assurerait, entre autres, du suivi de la construction et des opérations des CTMO de l'Est, de l'aménagement des équipements et des infrastructures urbaines environnantes, du contrôle des nuisances et des mesures d'éducation environnementale et de soutien à la gestion des matières résiduelles et organiques à la source.

3. Le lancement d'une démarche formelle menant à l'adoption, dans les meilleurs délais, d'une stratégie de développement d'un pôle de compétitivité environnemental pour l'Est de l'île, en concertation avec les acteurs du milieu, dont les entreprises et les regroupements, la SODEC et la Chaire de recherche.

4. L'intégration au règlement d'une entente d'accompagnement des propriétaires d'entreprises et de terrains compris dans le rayon de protection de 500 mètres du centre de compostage.

La commission est informée que certaines des mesures recommandées font partie des intentions ou des travaux en cours à la Ville et à l'arrondissement. Toutefois, elle est d'avis que ces mesures doivent être bonifiées et formalisées, et que leur mise en œuvre doit être accélérée. Quant aux nouvelles mesures recommandées, celles-ci demandent à être initiées rapidement.

La commission estime que la mise en œuvre de ces conditions est indispensable à l'acceptabilité et à la viabilité sociales, économiques et environnementales du projet de centre de compostage de RDP-PAT et, plus globalement, des projets de CTMO de l'Est.



DÉSIGNATION

SECTEUR D'EMPLOIS - PLATEAU EST



TERRITOIRE

**Arrondissement du
Plateau-Mont-Royal**

DATES CLÉS

Ateliers :

28 et 30 octobre, 5 novembre,
8 et 15 décembre 2014

Forum public :

6 décembre 2014

Audition des mémoires :

20 et 21 janvier 2015

Dépôt du rapport :

début mai

Diffusion du rapport :

mi-mai

RÉSOLUTION

Il est résolu de mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration et l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme pour le secteur d'emplois du Plateau Est.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le 21 mai 2014, le comité exécutif de la Ville de Montréal a mandaté l'OCPM pour accompagner l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre d'une démarche participative visant l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur d'emplois du Plateau Est. Ce secteur s'est développé autrefois autour des activités des ateliers Angus, des abattoirs de l'est, de l'industrie manufacturière et de la compagnie Cadbury, en lien avec la présence de la voie ferrée du Canadien Pacifique. Avec les années, le secteur s'est transformé. Plusieurs entreprises ont fermé, certaines ont déménagé et d'autres bâtiments ont changé de vocation.

Longeant la voie ferrée, ce secteur regroupe aujourd'hui plus de 300 entreprises, principalement concentrées dans le domaine des services, ce qui représente près de 4 500 emplois. Plusieurs entreprises de fabrication sont également présentes. Cette zone du Plateau Est fait face à des défis et des enjeux urbanistiques relativement importants, comme la sous-utilisation de certains espaces, la circulation de transit importante, la cohabitation de différents types d'activités, la présence d'îlots de chaleur, ou encore la contamination des sols.



SOMMAIRE DE L'AVIS DE LA COMMISSION

Tous s'accordent pour dire que le secteur doit entreprendre une sérieuse revitalisation. La majorité des participants sont en accord avec la vision de l'arrondissement et les démarches entreprises dans sa volonté de régénérer le secteur d'emplois du Plateau Est.

Les participants ont mis de l'avant les atouts du secteur que sont sa centralité, le coût raisonnable des loyers commerciaux et résidentiels, la stabilité des emplois institutionnels, ainsi que la mobilisation citoyenne du quartier. Les trois principaux secteurs d'activités (les services, la fabrication et l'industrie culturelle) sont à conserver et représentent une spécificité intéressante pour le secteur d'emplois. Tout en étant en accord avec l'idée de revitaliser le secteur, de conserver et de consolider l'écosystème d'affaires qui s'y trouve, certains participants considèrent que des mesures doivent être mises en place pour atténuer la gentrification résidentielle et commerciale ainsi que la spéculation foncière que cette revitalisation pourrait générer.

Après avoir analysé les résultats des ateliers et le contenu des mémoires, la commission propose à l'arrondissement d'approfondir la vision d'ensemble pour le secteur, en s'appuyant sur le concept de quartier complet en développant quatre grands principes intégrateurs.

- > **La recherche d'identité pour le secteur**
- > **Le développement d'un milieu de vie et de travail de qualité — convivialité**
- > **L'accessibilité et les liens avec le voisinage**
- > **L'environnement**

La commission considère notamment qu'il faut développer une identité innovatrice pour le secteur afin de valoriser ses atouts et le doter d'un caractère spécifique. Il faut également miser sur la cohabitation des fonctions et la mixité des usages afin de consolider et diversifier les emplois dans le secteur. L'accessibilité du secteur doit être améliorée afin de rendre les transports actifs et collectifs attrayants et efficaces, ainsi que pour faciliter les déplacements entre les arrondissements. Pour la commission, des enjeux d'aménagement conviviaux de même que le verdissement sont des enjeux importants qui doivent être considérés dans le futur programme particulier d'urbanisme pour le secteur.

OYÉ! OYÉ!

LE BILAN DES COMMUNICATIONS

Lorsque l'OCPM tient une consultation publique, il en informe les citoyennes et citoyens. En premier lieu, un avis public paraît dans un quotidien au moins 15 jours avant la tenue de l'assemblée. Cet avis est aussi déposé sur le site Internet de l'Office.





En 2014, l'Office a publié 13 avis publics et publicités dans sept quotidiens et hebdomadaires locaux et a émis 41 communiqués de presse. Deux campagnes publicitaires sur Facebook et Google ont été réalisées ainsi que deux campagnes radio. En plus des avis, l'Office envoie, selon le cas, des invitations spéciales à des citoyens et à des organismes concernés par le projet de consultation en cours.

Généralement, l'Office distribue un dépliant d'information annonçant la consultation à la population concernée par un projet donné. Selon les consultations, cette distribution peut couvrir de 1 500 à 40 000 foyers. L'an dernier, près de 80 000 dépliantes ont été distribués dans les secteurs voisins des projets faisant l'objet de consultations. Des dépliantes et des affiches ont également été distribués à des organismes concernés et dans des points de services de la Ville de Montréal.

La plateforme Web de l'OCPM continue d'informer les citoyens et les groupes intéressés par les consultations publiques de façon régulière. En 2014, ce sont près de 26 000 visiteurs qui ont consulté les pages de notre site, pour un total de près de 43 000 visites. Il est intéressant de noter cette année une augmentation des visites sur tablettes et téléphones mobiles, le total de ces visites

représente près de 3 700 interactions avec le site de l'OCPM. Cette nouvelle réalité pousse d'ailleurs l'Office à entreprendre des démarches pour adapter son offre à ces nouveaux modes de consultation.

Les pages de la consultation publique sur le projet immobilier sur la rue Saint-Antoine et Les ateliers Castelnau ont été les plus consultées, devancées cependant par les consultations relatives à Wikicité.

La provenance des utilisateurs suit également une certaine évolution. Les réseaux sociaux alimentent de plus en plus le trafic du site de l'Office et en représente maintenant 6 %. Facebook reste encore le référent largement majoritaire devant Twitter; ils amènent respectivement 80 et 15 % du trafic en provenance des réseaux sociaux.

L'OFFICE ET LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Alors que l'Office utilise les nouveaux médias depuis 2008 pour informer et consulter la population, l'année 2014 a été riche en réflexion et en développement de nouvelles pratiques. Tout d'abord, il est important de mentionner que les outils technologiques ne remplacent pas les méthodes traditionnelles de consultation publique, mais qu'ils s'y ajoutent.





La tenue de l'événement Wikicité, la création du portail Web Wiki 101, les différentes activités en partenariat avec le Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN) et le développement de nouveaux outils virtuels utilisés dans le cadre des consultations publiques d'amont sur le secteur du Plateau Est, ont été l'occasion de redéfinir nos manières de consulter.

Quatre principales raisons ont motivé cette avancée technologique :

1. tirer profit des possibilités diverses qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) et, du même coup, de leur effervescence;
2. accroître la notoriété de l'Office et rejoindre un nouveau public qui participe rarement aux consultations traditionnelles, comme les jeunes et les communautés ethnoculturelles;
3. augmenter le rayonnement de l'OCPM et stimuler la participation des citoyens aux activités qu'il organise;
4. faciliter et renforcer la mission de l'Office d'information du public.

WIKICITÉ — PARTICIPATION PUBLIQUE À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Depuis quelques années, l'OCPM a senti la nécessité de réfléchir aux nouveaux modes de consultation utilisant le numérique, dans le but de les intégrer à ses activités. C'est dans ce contexte que l'Office a organisé l'événement Wikicité en février 2014. Wikicité a été l'occasion de réfléchir sur la valeur ajoutée de l'utilisation du numérique en consultation publique ainsi que sur les opportunités et les défis qu'elle comporte. Entre les présentations de panélistes et la visite des kiosques d'exposants dans l'Espace Innovation, l'événement a été un lieu d'échanges, de partage d'expériences ainsi que de rayonnement de ressources et de savoir-faire numériques locaux.

Cet événement a permis de saisir l'ampleur des possibilités que nous offrent les TIC pour la consultation publique. Il nous a aussi fait prendre conscience des forces de la consultation traditionnelle. L'écarter représenterait une perte importante pour tous. Il nous faut donc définir un modèle hybride de consultation qui allierait avec équilibre le virtuel et le présentiel et qui profiterait au plus grand nombre.



WIKICITÉ 101 — UN OUTIL PÉDAGOGIQUE DISPONIBLE EN LIGNE

Dans l'intention de poursuivre la réflexion entamée lors de l'événement, l'OCPM a développé WIKICITÉ 101 (www.wikicitemtl.com), une plateforme Web qui promeut l'innovation numérique dans le domaine de la participation citoyenne. Cette plateforme consiste en un outil permanent d'éducation et d'information du public qui permet, entre autres, de consulter :

1. le contenu et les vidéos des présentations des panélistes invités;
2. la définition de concepts et de mots techniques;
3. des exemples d'outils et de pratiques d'ici et d'ailleurs;
4. un compte-rendu des opportunités et des défis associés à l'utilisation du numérique en consultation publique; et
5. les pistes d'actions numériques que l'OCPM entend mettre en œuvre prochainement.

De plus, afin de favoriser un apprentissage en profondeur, un questionnaire est proposé aux internautes afin qu'ils puissent tester leurs connaissances.

DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX MÉDIAS EN CONSULTATION PUBLIQUE

De nouveaux médias ont aussi été développés dans le cadre de la consultation publique en amont du PPU Plateau Est et du partenariat avec le Bureau de la Ville intelligente et numérique (BVIN).

PPU DU PLATEAU EST

Dans le cadre des consultations publiques d'amont du Programme particulier d'urbanisme du Plateau Est, plusieurs types d'outils numériques et de méthodologies traditionnelles ont été combinés.

Création de scénarios d'aménagement en réalité augmentée avec impression 3D

Afin de permettre à tous de créer leur propre scénario d'aménagement, l'OCPM a développé une installation interactive utilisant la technologie de réalité augmentée. L'installation consiste en une table sur laquelle une carte du secteur à l'étude est placée. Les participants ont plusieurs « marqueurs » représentant des parcs, des bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels et culturels. Une caméra filme en continu la carte et affiche sur l'écran des modèles 3D liés aux marqueurs. Des figurines représentant des arbres, des piétons, des automobiles, des camions, des vélos et des bancs de parc, sont aussi à leur disposition. Pour les citoyens qui ne sont pas familiers avec les nouvelles technologies, une seconde table interactive utilisant des bâtiments en plastique imprimés en 3D était disponible.



Micro site Web

Une stratégie Web a été développée comprenant un micro site Web destiné uniquement à cette consultation. Sur plateauest.com, les internautes peuvent consulter toutes les informations pertinentes au projet.

Programme de visualisation 3D

Nous avons aussi créé une représentation 3D du Plateau Est directement accessible sur une page Web. Aucun logiciel à télécharger et aucune fonctionnalité spéciale de navigation n'est nécessaire. À l'aide d'un lien sur le micro site Web, les citoyens peuvent visualiser le secteur en 3D. Ils peuvent s'y déplacer de gauche à droite, se rapprocher ou s'éloigner et tourner sur eux-mêmes.

Nouvelles applications pour tablettes et téléphones intelligents

Puisque l'utilisation de tablettes et de téléphones intelligents est de plus en plus répandue, nous avons créé une application OCPM. Cette application permet de voir la zone du Plateau Est en 3D et sert aussi pour le visionnement de modèle 3D en réalité augmentée.

Utilisation de Betaville

De plus, la plateforme Betaville a été l'un des moyens numériques les plus utiles pour recueillir les opinions des citoyens. Cette plateforme participative est gratuite et n'importe qui peut la télécharger en ligne (betaville.net). Ainsi, les utilisateurs ont pu laisser des commentaires et proposer des idées directement dans l'environnement 3D. Nous avons pu recueillir une trentaine de contributions.

Utilisation des Oculus Rift

Lors du forum public, les lunettes de réalité virtuelle «Oculus Rift» ont été utilisées afin de permettre aux participants de constater, sans avoir à se déplacer, les problématiques du territoire. La maquette 3D utilisée pour créer l'environnement virtuel est la même que celle utilisée pour les applications mobiles et Betaville. Toutefois, afin d'améliorer le réalisme de cette visite virtuelle du Plateau Est, des arbres, des lampadaires, des citoyens, des autos et des cyclistes ont été importés. Le réalisme de l'immersion reste limité. On peut s'y déplacer à l'aide d'une manette de jeu vidéo.

Forum citoyen

Afin de s'assurer que les technologies développées puissent être utilisées par les citoyens, quatre kiosques ont été installés lors du forum citoyen du 6 décembre 2014. Les employés de l'Office étaient sur place pour guider les citoyens et les aider à utiliser les technologies. La réponse des participants a été très bonne.



L'événement a été un lieu d'échanges,
de **partage** d'expériences ainsi que
de **rayonnement** de ressources
et de **savoir-faire numériques** locaux.







PARTENARIAT AVEC LE BUREAU DE LA VILLE INTELLIGENTE ET NUMÉRIQUE

Le 17 octobre 2014, l'Office de consultation publique répondait à la demande de partenariat du Bureau de la Ville intelligente et numérique, pour l'accompagner dans sa démarche de consultation afin de dégager de grandes orientations en vue de l'élaboration de son plan d'action 2015-2017.

Ce partenariat s'appuyait sur l'article 83 de la Charte de la Ville qui donne à l'Office le mandat « de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par toute instance de la Ville responsable de cette consultation afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces ».

Les objectifs du BVIN dans le cadre de ce partenariat visaient à :

- > permettre une appropriation du concept de ville intelligente et numérique par les citoyens;
- > valider la priorisation des enjeux sur la base des données recueillies par les différents canaux de consultation;

- > faire émerger les pistes de solutions à certaines préoccupations citoyennes et identifier les leviers déjà disponibles pour les mettre en place;
- > valider une grille d'analyse et de priorisation des projets en testant les pistes de solutions identifiées précédemment.

En plus d'assurer un mécanisme de consultation accessible, transparent et crédible, l'OCPM désirait également, dans le cadre du partenariat, avancer sa réflexion sur la consultation publique à l'ère des technologies numériques et tester divers mécanismes pour stimuler la participation citoyenne dans la ville intelligente.



Contribution de l'Office

Dans le cadre de cette opération, la contribution de l'Office s'est inscrite principalement dans deux activités du plan de travail du BVIN :

- > l'organisation et la tenue, entre le 26 octobre et le 16 novembre 2014, des cinq causeries citoyennes dans les bibliothèques de la Ville;
- > la conception et l'animation de l'atelier de codesign du 23 novembre 2014.

Pour les causeries citoyennes, la contribution de l'Office consistait à :

- > diffuser la tenue des événements et les dates dans le réseau de l'OCPM;
- > coanimer les ateliers-causeries qui se sont tenus dans les bibliothèques;
- > participer à la cueillette et l'analyse des données issues de ces événements.

Les présentations et comptes-rendus de ces causeries sont disponibles sur le site du BVIN (villeintelligente.montreal.ca) ainsi que sur celui de l'Office à l'adresse (villeintelligente.ocpm.qc.ca).

En ce qui a trait à l'atelier de codesign visant à faire converger les points de vue recueillis par différents moyens et canaux, l'Office a assumé les responsabilités de :

- > la conception du design de la journée et l'élaboration du matériel d'accompagnement;
- > l'animation et la coordination logistique;
- > la création des outils de récolte des idées et prise de notes;
- > l'animation de la « salle intelligente » et des médias sociaux;
- > la captation visuelle et sonore de l'événement;
- > l'analyse et le rapport de la journée.

Système de vote électronique

Pour la première fois, l'OCPM a utilisé un système de vote électronique au cours de la journée de codesign du 23 novembre. Ces manettes nous ont tout d'abord permis de recueillir les informations sociodémographiques sur les participants. Dans un deuxième temps, les participants ont pu classer par ordre d'importance les différents champs d'action que la Ville de Montréal devrait considérer et les trois priorités sur lesquelles la Ville de Montréal devrait d'abord se concentrer. Par la suite, les participants ont pu voter sur les propositions issues des discussions de groupes de travail. Le système de vote électronique a aussi été utilisé afin de réaliser une étude de satisfaction à la fin de la journée de codesign.

Le système de vote électronique permet de visualiser en temps réel les opinions des participants. Il nous a aussi permis de comparer les opinions récoltées avant et pendant l'atelier de codesign.

Écran intelligent

Dans le but de favoriser les interactions entre les participants dans un contexte d'innovation, l'installation de la salle faisait appel à l'imagerie et aux réseaux sociaux. Les participants étaient invités à alimenter en direct le fil d'actualité en partageant leurs expériences et la teneur de leurs discussions.

Les téléphones intelligents et les tablettes des participants étaient aussi mis à contribution. Les photos et les messages qu'ils publiaient sur Twitter étaient projetés sur les écrans.





LES RELATIONS EXTÉRIEURES DE L'OFFICE

Depuis sa mise sur pied en 2002, l'Office a eu l'occasion de développer un réseau de contacts auprès d'organismes ayant des missions semblables à la sienne. Ces contacts ont contribué à améliorer les façons de faire de l'OCPM.

Les activités extérieures de l'Office favorisent la diffusion du savoir-faire, la mise en valeur et le partage des expériences montréalaises. Dans un premier temps, soulignons les contacts de l'Office avec la Ville de Gatineau. Le secrétaire général, M. Luc Doray, a été invité à présenter à l'élu municipal responsable des consultations publiques, le modèle de l'Office dans la perspective de la création dans cette ville d'un organisme inspiré de ce que fait l'OCPM. Cette présentation a permis au secrétaire général de couvrir tous les angles des interventions de l'Office dans la réalisation de ses mandats.



Par ailleurs, M. Doray a participé au congrès annuel de l'Observatoire international de la démocratie participative (OIDP) tenu dans la ville de Canoas au Brésil. Il y a présenté le modèle de consultation de l'Office et, plus particulièrement, les avancées quant à l'utilisation des nouvelles technologies dans nos exercices de consultation. L'OIDP est l'un des seuls réseaux internationaux regroupant des intervenants municipaux dans le domaine de la participation citoyenne.

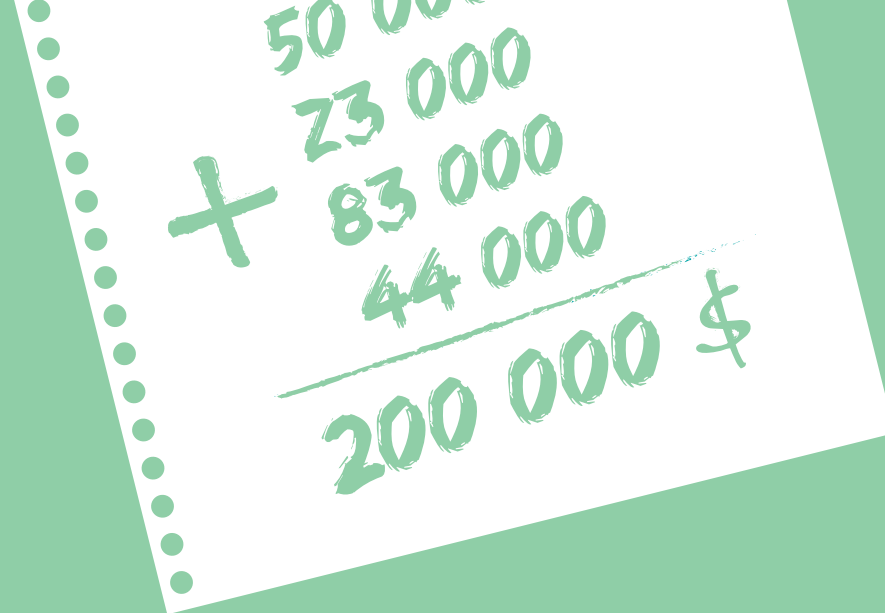
En 2014, l'Office a aussi réintégré les rangs de l'Association internationale pour la participation publique (AIP2). Ce réseau rejoint principalement des praticiens de la participation publique, qu'ils soient actifs dans les domaines public, privé ou institutionnel. L'OCPM avait déjà fait partie de cette association au début de son existence. Le congrès annuel d'AIP2 s'était d'ailleurs tenu à Montréal en 2006, l'Office y ayant été particulièrement actif. Nous comptons donc reprendre une présence soutenue auprès de cet organisme au cours des prochaines années.

Nous avons aussi établi un partenariat avec le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, pour l'organisation et la tenue du colloque sur les nouvelles technologies et la participation citoyenne qui a eu lieu en février 2014. À cette occasion, nous avons aussi sollicité la contribution de nos collègues lyonnais. En effet, le directeur de la Prospective et du Dialogue Public du Grand Lyon, M. Pierre Houssais, était l'un des conférenciers principaux de cette rencontre.

Au cours du mois d'avril, l'Office de consultation publique de Montréal prenait part, pour la deuxième fois, à l'exposition biennale *Le Montréal du Futur* tenue au Complexe Desjardins du 22 au 28 avril dernier. Organisée par BOMA QUÉBEC (l'Association des propriétaires et des administrateurs d'immeubles du Québec) cette exposition architecturale vise à présenter et mettre en valeur des projets immobiliers commerciaux, résidentiels et institutionnels qui participeront au développement urbain et économique de Montréal au cours des prochaines années. Les projets présentés ne sont pas tous officialisés ou approuvés; ils se veulent davantage être une vision créative de l'avenir. Pour cette 5^e édition, l'achalandage a été évalué à plus de 75 000 visiteurs.

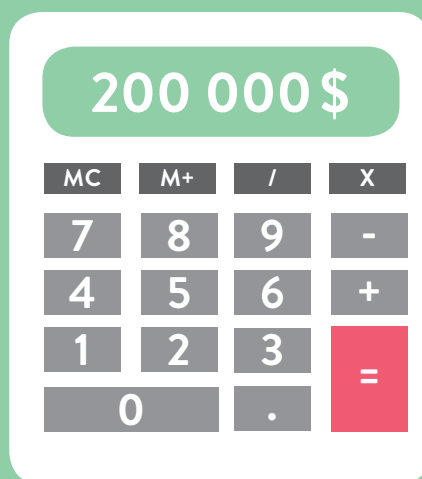
Parmi les rencontres ayant eu lieu en 2014, il faut mentionner la visite des dirigeants de la Commission nationale du débat public de France, la CNDP. Son président, M. Christian Leyrit, accompagné de ses deux vice-présidents, est venu discuter avec la présidente et le secrétaire général des nouvelles tendances en consultation publique.

Finalement, tout au long de l'année, l'Office a également été invité à présenter son rôle et ses activités à des groupes d'étudiants ou à des membres de groupes de citoyens intéressés à la consultation publique, et ce, dans plusieurs arrondissements. C'est dans ce contexte que la présidente de l'Office a participé à des rencontres de l'Ordre des urbanistes du Québec ainsi que de l'Ordre des architectes du Québec.



BUDGET DE L'OFFICE

Conformément à la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à la réalisation de son mandat. En vertu des articles 83 et 89 de la Charte, l'Office est tenu de mener toutes les consultations qui lui sont demandées par le comité exécutif ou le conseil municipal. Les états financiers de l'Office sont vérifiés par le bureau du vérificateur de la Ville et sont présentés au conseil municipal.





En 2014, l'Office s'est vu octroyer un budget de 1,8 million de dollars, montant qui est le même depuis 2003. Cette somme vise à couvrir l'ensemble des postes budgétaires : la rémunération des commissaires, celle du personnel permanent, les honoraires des analystes-rechercheurs et des autres ressources professionnelles nécessaires à la tenue de consultations publiques, la publication des avis publics, l'impression des rapports de commissions, la location des locaux, ainsi que les frais généraux d'administration.

Cette somme a été suffisante pour réaliser tous les mandats confiés à l'Office par le comité exécutif ou le conseil municipal. Le nombre restreint de mandats permettra même à l'Office de dégager un surplus de 200 000 \$ qui sera retourné aux coffres de la Ville. Cependant, cette situation pourrait ne pas se reproduire en 2015, au contraire. Selon le nombre de dossiers qui lui seront confiés, il est possible que l'Office doive faire une demande de crédits supplémentaires en cours d'année. Cette pratique est devenue récurrente dans la mesure où le budget maintenu au niveau de 2003 ne permet plus de couvrir les frais de tenue de consultations toujours plus complexes.



DE

OCPM

À

Tous



Bonjour,

Voici les

ANNEXES

ANNEXE I

NOTES BIOGRAPHIQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DES COMMISSAIRES EN 2014

DOMINIQUE OLLIVIER PRÉSIDENTE

Dominique Ollivier a une formation en génie et une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique. Elle possède plus de 25 ans d'expérience de travail en gestion, tant de projets que d'organismes, ainsi qu'en communications.

Elle a occupé différents postes au sein d'organismes sociaux, de cabinets ministériels au gouvernement du Québec (1995-2001) et au Cabinet du chef du Bloc québécois à Ottawa (2001-2006) avant d'assumer la direction générale de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICEA), de 2006 à 2011.

Forte de cette expérience variée, Mme Ollivier a fondé en mars 2011, le cabinet conseil Ki3, spécialiste en communication stratégique, en recherche et en évaluation, notamment dans le domaine de la transformation sociale et du gouvernement ouvert.

La carrière de Mme Ollivier est aussi marquée par son implication bénévole auprès de nombreux organismes communautaires nationaux et internationaux, ainsi que par sa participation répétée à des jurys du milieu du développement social et de la culture.

Elle est l'auteur de plusieurs textes et mémoires traitant des questions de diversité culturelle, de participation civique et d'éducation des adultes, ainsi que de nombreux articles publiés dans différents journaux et revues.

Elle a également agi à titre de commissaire *ad hoc* de l'OCPM entre février 2009 et le 15 septembre 2014 où elle a été nommée à la présidence.

LOUISE ROY PRÉSIDENTE SORTANTE

Louise Roy est diplômée de la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal. Elle agit comme experte indépendante en consultation publique, en gestion participative et en résolution de problèmes depuis plus de 25 ans au Québec, au Canada et à l'étranger. Durant toutes ces années, elle s'est intéressée à la fois aux processus de concertation, de consultation et de médiation.

De 1981 à 1986, Mme Roy a assumé les fonctions de commissaire puis de vice-présidente du BAPE. Tout au long de sa carrière, elle a dirigé ou participé à plusieurs processus de consultation reliés notamment à la production énergétique, à la gestion de l'eau et des déchets, et à l'aménagement du territoire à l'échelle municipale, régionale, provinciale et canadienne. Elle a aussi été étroitement associée à la mise en œuvre du Plan Saint-Laurent et à la gestion par bassin versant.

Depuis le début des années 2000, elle s'est penchée plus spécifiquement sur les enjeux urbains. Elle a présidé notamment les commissions de consultation publique sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, la politique de développement culturel de la Ville de Montréal, le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal et le projet de développement du site des anciens ateliers du CN à Pointe-Saint-Charles.

Mme Roy présidait l'Office de consultation publique de Montréal depuis le 19 juin 2006. Elle a terminé son second mandat le 18 juin 2014.

LES COMMISSAIRES À TEMPS PARTIEL OU AD HOC EN 2014

ANDRÉ BEAUCHAMP COMMISSAIRE

André Beauchamp est théologien et spécialiste en environnement depuis plus de 20 ans. De 1978 à 1983, il a exercé les fonctions de secrétaire du ministère de l'Environnement, directeur régional adjoint (région de Montréal), directeur de cabinet et conseiller spécial auprès du ministre. Il a présidé brièvement le Conseil consultatif de l'environnement (1983) puis le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pendant 4 ans.

Depuis 1990, André Beauchamp agit comme consultant en médiation environnementale et sociale ainsi qu'en consultation publique en environnement. Il a participé aux travaux de la Chaire de recherche en éthique de l'environnement Hydro-Québec/McGill.

Il a présidé la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec et a participé à la Commission sur le développement durable de la production porcine. Bref, il a développé une solide expertise en matière d'éthique de l'environnement et d'intégration des valeurs.

André Beauchamp, un expert du domaine de la consultation publique, a rédigé de nombreuses publications : *Environnement et consensus social*, *Gérer le risque, vaincre la peur* et *Introduction à l'éthique de l'environnement*.

BRUNO BERGERON COMMISSAIRE

Membre de l'Ordre des urbanistes du Québec depuis 1980, Bruno Bergeron détient un baccalauréat en *Design de l'environnement* et une maîtrise en *Analyse et gestion urbaine* de l'Université du Québec. Il a une vaste expérience dans le milieu de l'urbanisme municipal. Après avoir dirigé les services d'urbanisme de St-Hyacinthe, de Boucherville et de Longueuil, il est aujourd'hui consultant auprès de différentes municipalités et de corporations de développement immobilier.

Parmi les projets urbains et environnementaux qu'il a dirigés, plusieurs ont été primés dont : l'Espace maskoutain de Saint-Hyacinthe par l'Ordre des architectes du Québec, le parc Vincent d'Indy de Boucherville par l'Institut de Design Montréal, et le projet de réhabilitation de la fraysère de la rivière aux Pins de Boucherville par le Plan nord-américain de gestion de la Sauvagine.

M. Bergeron a toujours mis la consultation publique au cœur de ses projets. Sa pratique professionnelle en planification se caractérise, en effet, par une approche intégrée où les multiples intervenants qui marquent le paysage municipal sont interpellés.

Il mise aussi sur sa capacité de proposer des solutions dans des dossiers de médiation et de résolution de problèmes d'intégration et de développement urbains. Il est membre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec et commissaire *ad hoc* de l'Office de consultation publique de Montréal depuis avril 2008 et poursuit actuellement des études de 2^e cycle à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke en Prévention et règlement des différends, avec une spécialisation en conciliation et médiation auprès de grands groupes en matière d'urbanisme et d'environnement.

Actif au sein de sa profession, M. Bergeron a été président de l'Association des coordonnateurs municipaux en rénovation urbaine, président de l'Ordre des urbanistes du Québec et vice-président de l'Association des urbanistes municipaux du Québec. En 1994, il recevait la Médaille du mérite de la part de ses pairs. En 2004, il a reçu le prix du mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec pour ses actions exemplaires dans le développement de sa profession.

NICOLE BOILY

COMMISSAIRE

Nicole Boily a connu une fructueuse carrière, tant dans le domaine de l'enseignement supérieur que dans celui de l'administration publique et de l'engagement communautaire.

Parmi ses nombreuses fonctions, on retrouve la responsabilité des programmes du service de l'Éducation permanente à l'Université de Montréal où elle a participé à la recherche et au développement de formules pédagogiques appropriées aux adultes.

Elle a occupé le poste de directrice générale de la Fédération des femmes du Québec pendant 4 ans. À ce titre, elle a assuré la planification et la coordination de l'ensemble des activités de la Fédération, incluant la présence de l'organisme à des commissions parlementaires, l'organisation de congrès et de colloques et la rédaction de mémoires au nom de la Fédération.

Elle sera, par la suite, directrice de Cabinet de la ministre de la Condition féminine et vice-présidente du Conseil du trésor, où elle a charge de coordonner l'ensemble des activités ministérielles. Elle retournera ensuite au domaine associatif à titre de directrice générale de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

Son parcours la mènera aussi au sein de l'administration publique, au départ à la Ville de Montréal, notamment comme assistante-directrice au Service des sports, loisirs et du développement social et ensuite au gouvernement du Québec, à titre de sous-ministre adjointe et de présidente du Conseil de la Famille et de l'Enfance, pour ensuite revenir à Montréal comme présidente du Conseil des Montréalaises de 2004 à 2008.

Elle poursuit actuellement ses activités professionnelles à titre de consultante auprès d'organismes publics et communautaires. Nicole Boily est aussi l'auteure de très nombreux articles publiés dans différentes revues et journaux.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN-CLAUDE BOISVERT

COMMISSAIRE

Bachelier en architecture de l'Université de Montréal en 1968 et membre de l'Ordre des Architectes du Québec depuis 1973, Jean-Claude Boisvert a partagé ses activités professionnelles entre la pratique de l'architecture et de l'aménagement urbain dans les domaines public, parapublic et privé.

Durant cette période, il a participé, à titre de directeur de projet et de concepteur principal, à plusieurs réalisations, dont : l'insertion de plusieurs ensembles résidentiels et multifonctionnels dans le tissu urbain de Montréal, 1985-2009; le Plan directeur d'aménagement du campus de l'Université de Montréal, 1993-95; le Plan directeur de redéveloppement du Faubourg des Récollets, 1990-93; l'aménagement des stations de train de banlieue de la ligne Montréal-Rigaud, 1982-85; La Chancellerie du Canada à Belgrade en ex-Yougoslavie, 1980-81; le centre olympique Claude Robillard à Montréal, 1974-76.

De 1977 à 2000, il a été critique et professeur invité dans plusieurs ateliers de design architectural et urbain à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Commissaire (*ad hoc*) à l'OCPM depuis 2004, il a été vice-président de la Commission de réaménagement urbain et de développement durable du Plateau Mont-Royal, 2003-2004; membre de la Commission Jacques-Viger, 1996-2000; du comité de design de plusieurs pavillons de l'Université de Montréal, 1990-2000; des comités d'évaluation de la qualité architecturale des concours d'architecture de la nouvelle Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, 1995; du Musée de la Civilisation et du Palais de Justice de Québec, 1981 et 1979.

Architecte à la retraite, Jean-Claude Boisvert agit maintenant à titre de conseiller dans les domaines de l'aménagement urbain et de l'habitation.

NICOLE BRODEUR

COMMISSAIRE

Nicole Brodeur est détentrice d'un Baccalauréat ès arts et a obtenu une maîtrise en linguistique de l'Université de Paris-X-Nanterre. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en administration publique où elle a occupé de très nombreux postes de direction.

Après avoir enseigné au Cégep Édouard-Montpetit, elle occupera différents postes de cadre jusqu'à celui de Directrice générale du Cégep Lionel-Groulx de Sainte-Thérèse. Son parcours la conduira par la suite au ministère de l'Éducation où elle prendra charge de la Direction générale de l'enseignement collégial. Plus tard, elle se joindra au ministère du Conseil exécutif comme secrétaire générale associée au Secrétariat à la condition féminine.

Elle travaillera une dizaine d'années au ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration, d'abord comme sous-ministre associée et ensuite comme sous-ministre en titre. Elle contribuera d'ailleurs très activement à la mise en place de ce nouveau ministère qui succédait alors au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. Elle a occupé le poste de secrétaire générale

associée, au Secrétariat à la réforme administrative, pour ensuite agir comme présidente-directrice générale du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Au fil des ans, elle occupera des fonctions au sein de nombreux conseils d'administration notamment à la Régie des rentes du Québec, à l'École nationale d'administration publique, au Conseil des universités du Québec et au Collège Regina Assumpta. Elle est aujourd'hui consultante.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

JEAN BURTON

COMMISSAIRE

Détenteur d'un doctorat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal, Jean Burton possède une vaste expérience dans le domaine de l'environnement en tant que conseiller et planificateur scientifique.

De décembre 2003 à juin 2007, il a travaillé pour l'Agence canadienne de développement international (en détachement) en tant que conseiller canadien à l'Initiative du bassin du fleuve Niger. De 1989 à 2003, il a agi comme conseiller, planificateur et coordonnateur scientifique et adjoint au directeur à Environnement Canada au Centre Saint-Laurent, où il a coprésidé le comité de concertation sur le suivi de l'état du Saint-Laurent. En 1999, il était responsable de la participation canadienne à la Maison du citoyen dans le cadre du deuxième Forum Mondial de l'eau à La Haye. M. Burton a également travaillé en tant que vice-président aux communications

et ressources humaines à la SOQUEM. Il a débuté sa carrière comme professeur invité au Département de Sciences biologiques de l'Université de Montréal et attaché de recherches au Centre de recherches écologiques de Montréal de mai 1974 à juin 1982.

M. Burton a remporté plusieurs prix et mentions d'excellence au cours de sa carrière, notamment pour sa participation à Americana 2001 et pour la coordination du travail sur le bilan environnemental du fleuve Saint-Laurent.

Depuis 2007, il est commissaire *ad hoc* à l'office de consultation publique de Montréal (OCPM) et membre du conseil d'administration de la Corporation d'aménagement pour le développement de la rivière L'Assomption (CARA).

JEAN CAOQUETTE

COMMISSAIRE

Originaire de Québec, Jean Caouette a fait des études en philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et a, par la suite, complété un baccalauréat en architecture à l'Université Laval. Il a aussi terminé une maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'École des hautes études commerciales.

Monsieur Caouette a entrepris sa carrière d'architecte auprès de divers bureaux de Montréal, Québec et Toronto. Il a ensuite occupé les fonctions de directeur des services immobiliers au sein d'une grande entreprise avant de fonder sa propre firme d'architectes en 1992. Un bon nombre des mandats qu'il a réalisés concernaient

la réhabilitation/transformation de bâtiments existants ou la construction et l'agrandissement d'usines, ainsi que la réfection d'édifices scolaires. Ses travaux l'ont mené notamment aux États-Unis et en Algérie.

Son implication communautaire l'a conduit à siéger au conseil d'administration de l'Hôpital Jean-Talon, à celui de la CDEC Rosemont Petite Patrie, au comité consultatif d'urbanisme Rosemont Petite Patrie et au Fonds d'assurance responsabilité de l'Ordre des architectes du Québec.

VIATEUR CHÉNARD

COMMISSAIRE

Viateur Chénard a fait des études en sciences politiques, est diplômé en droit de l'Université de Montréal et membre du Barreau depuis 1977.

Après avoir fait du droit fiscal, à titre de stagiaire, au ministère de la Justice du Canada, il entreprend une carrière en pratique privée qui le conduira au Cabinet Desjardins, Ducharme, Desjardins et Bourque, ainsi qu'au Cabinet Hudon, Gendron, Harris, Thomas dont il deviendra un des associés.

En 1992, il se joindra en tant qu'associé au Cabinet Stikeman Elliott où il développera une pratique centrée sur le droit immobilier au bureau de Montréal. Il y restera jusqu'en 2008 et coordonnera le groupe de pratique en droit immobilier. À ce titre, il conseillera ses clients sur tous les aspects de l'investissement immobilier soit l'acquisition, le financement, la restructuration de dettes et diverses problématiques liées à l'insolvabilité, la disposition des actifs et la formation, ainsi que la structuration de consortiums d'investisseurs canadiens et étrangers.

Sa pratique couvrira toutes les formes de biens immobiliers soit les bureaux, centres commerciaux, hôtels, résidences pour personnes âgées, autres résidences, barrages, réseaux de télécommunications, etc.

Il a aussi été impliqué dans de nombreux projets à l'étranger et a assisté les autorités de la République de Guinée dans un projet de réforme du droit minier national. Il a donné de nombreuses conférences, en plus de participer à des formations dans le cadre du MBA spécialisé en immobilier de l'UQAM. Mentionnons finalement des charges de cours à l'École du Barreau ainsi qu'à HEC – Montréal.

Depuis 2009, il pratique le droit principalement en relation avec l'investissement et le développement immobilier. Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

IRÈNE CINQ-MARS

COMMISSAIRE

Madame Irène Cinq-Mars est retraitée de l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal où elle était professeure titulaire. Elle détient un baccalauréat en architecture de paysage et une maîtrise en aménagement. Ses trente-quatre années d'expérience ont été partagées entre les responsabilités dévolues à la fonction professorale en enseignement et en recherche et celles reliées aux mandats des cadres académiques. Active au sein de plusieurs comités institutionnels responsables du développement des études, de la planification stratégique ou de la promotion de la femme, elle a également été la première femme issue du corps professoral de l'Université à se voir confier le mandat de vice-rectrice aux études dans les années 90, puis de doyenne de la Faculté de l'aménagement de 2000 à 2006.

En tant que professeure-chercheure elle a participé à de nombreux événements scientifiques et professionnels sur la scène locale, nationale ou internationale en tant

que conférencière ou experte invitée. À titre d'exemple, elle a été professeure invitée à l'Université de Colombie-Britannique, membre du Comité de pilotage de l'OIF pour l'Évaluation de l'Université de Senghor en Alexandrie, professeure invitée à l'Université d'Architecture d'Hanoï. Plus récemment (2000 à 2004) elle a été membre du Comité aviseur sur le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2002 à 2006).

Auteure et coauteure de nombreuses publications scientifiques et professionnelles, ses domaines d'expertise sont : les aspects méthodologiques et éthiques des aménagements paysagers, la fonction socioculturelle des espaces libres, les aménagements de jeux et les environnements thérapeutiques, le genre et la gestion urbaine dans les pays en développement.

ALAIN DUHAMEL

COMMISSAIRE

Monsieur Duhamel a fait une longue carrière comme journaliste, domaine dans lequel il est toujours actif. Il est détenteur d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université d'Ottawa et diplômé en communications de l'Université Saint-Paul.

Il a débuté sa carrière au journal Le Droit d'Ottawa, pour ensuite devenir correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa, et par la suite, successivement journaliste au Jour, au Devoir et au Journal Les Affaires. Il a aussi été conseiller auprès du président du Comité exécutif de la Ville de Montréal de 1986 à 1994.

Alain Duhamel a été actif dans le mouvement coopératif. Il a été dirigeant élu de la caisse Desjardins d'Auntsic pendant près de 32 ans et a présidé son conseil d'administration pendant dix ans. Il a aussi été représentant au Conseil régional des caisses pour la région Ouest de Montréal du Mouvement Desjardins et enseignant formateur à l'Institut coopératif Desjardins.

Ces dernières années, M. Duhamel collabore aux travaux du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) en budgétisation et de l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques (IGOPP) en gouvernance.

HABIB EL-HAGE

COMMISSAIRE

M. Habib El-Hage est détenteur d'un doctorat en sociologie de l'UQAM et d'une maîtrise en intervention sociale (UQAM). Ses intérêts portent sur la problématique identitaire en contexte migratoire, sur les pratiques de médiation interculturelle, l'intervention psychosociale et l'adaptation institutionnelle. M. El-Hage est chercheur associé à la Chaire de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) et membre de l'équipe Migration et ethnicité dans les interventions en santé et en services sociaux (METISS) du CSSS de la Montagne.

Sur le plan professionnel, il est intervenant social au Collège de Rosemont et chargé de cours au programme de maîtrise en médiation interculturelle à l'Université de Sherbrooke. Il œuvre auprès des jeunes et traite de nombreuses problématiques liées à leur réussite scolaire, aux problématiques de la santé mentale,

du suicide chez les jeunes, des phénomènes de violence et de la problématique du harcèlement. Il a participé à l'organisation de nombreux colloques sur les questions interculturelles et de citoyenneté.

Il est très actif sur la question des relations interculturelles et occupe un espace privilégié dans ses implications bénévoles. En effet, M. El-Hage était, jusqu'à tout récemment, vice-président du Conseil interculturel de Montréal où il a coordonné, participé à la rédaction et présenté publiquement plusieurs avis et mémoires aux instances politiques de la Ville de Montréal. Il est également membre de plusieurs instances, dont le *Comité sur les services aux nouveaux arrivants et aux communautés culturelles de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

ARIANE ÉMOND

COMMISSAIRE

Journaliste indépendante, Ariane Émond a touché à tous les aspects de la communication. Elle a collaboré au *Devoir*, à *Alternatives*, à *La Gazette des femmes*, et à Radio-Canada pendant une vingtaine d'années, ainsi qu'à Télé-Québec. Cofondatrice du magazine féministe d'actualité *La Vie en rose*, elle a souvent été appelée à commenter l'actualité. Elle a contribué à une quinzaine de documentaires québécois et remporté plusieurs prix pour son travail au cinéma et en journalisme (dont le Prix René-Lévesque et le Prix Judith-Jasmin).

Son intérêt pour les questions sociales (inégalités, éducation et décrochage, immigration et intégration, enjeux des villes et renouvellement de leur cadre de vie, etc.) traverse son engagement professionnel. Première directrice générale de Culture Montréal, elle continue de conseiller divers organismes culturels et communautaires. Depuis plus de 25 ans, elle agit à titre

d'animatrice d'événements, colloques, congrès et débats publics organisés par des ministères, des universités, des municipalités ou le milieu associatif.

Elle est présidente du CA des Amis de *Kaléidoscope*, une publication dédiée au développement collectif dans tous ses états. Elle est marraine de la jeune fondation *60 millions de filles* qui soutient l'éducation des filles dans les pays en développement. Auteure, elle a publié, notamment, *Les Ponts d'Ariane* (VLB 1994), collaboré à l'album photo *éLOGES* (éditions du passage 2007) et *Les Auberges du cœur : L'art de raccrocher les jeunes* (Bayard Canada 2012) sur les jeunes déboussolés et sans abri dans nos villes. Elle est commissaire à l'OCPM depuis 2008.

CLAUDE FABIEN

COMMISSAIRE

Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1966, Claude Fabien est professeur honoraire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Il détient un baccalauréat ès arts et une licence en droit de l'Université de Montréal ainsi qu'une maîtrise en droit de l'Université McGill.

En début de carrière, il a exercé le droit comme plaideur dans le cabinet d'avocats Deschênes, De Grandpré, Colas et associés (1966-1969). Il a ensuite fait carrière comme chercheur en informatique juridique à l'Université de Montréal (1969-1972), puis comme professeur de droit civil à l'Université de Sherbrooke (1972-1979) et à l'Université de Montréal (1979-2008). Il a été doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1995 à 2000, après avoir servi comme secrétaire et vice-doyen de la Faculté. Il a enseigné et publié principalement dans le domaine du droit civil : contrats (mandat, contrat de service, contrat de travail), responsabilité civile, preuve, protection des majeurs inaptes et réforme du droit civil. Il est arbitre de griefs agréé par le ministre du Travail depuis 1975 et médiateur accrédité par le Barreau.

Au chapitre de son engagement auprès de la collectivité, il a œuvré auprès de plusieurs organismes universitaires et professionnels. Il a été président de l'Association des professeurs de droit du Québec, du Conseil canadien de la documentation juridique, de l'Association canadienne des professeurs de droit et du Conseil des doyens des facultés de droit du Canada.

M. Fabien réside à Montréal et y exerce sa profession d'avocat, principalement à titre d'arbitre de griefs. Il a été commissaire *ad hoc* de l'OCPM de 2003 à 2014. Il a été membre de la commission sur la proposition de *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2004). Il a présidé la commission sur le projet de réaménagement du site de la gare-hôtel Viger (2008), la commission sur le projet de développement et de modernisation de la Maison de Radio-Canada (2009), la commission sur le projet du 2-22 Ste-Catherine Est (2009), la commission sur la révision de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2011), ainsi que la commission sur le projet de développement du campus du Collège Notre-Dame (2013).

JUDY GOLD

COMMISSAIRE

Judy Gold a une formation en anthropologie de l'Université McGill et en service social de l'Université de Montréal.

Commissaire *ad hoc* à l'Office de consultation publique de Montréal depuis 2004, Mme Gold a participé, à titre de commissaire ou de présidente, aux consultations publiques sur divers projets dont la politique de développement culturel pour la Ville de Montréal, le plan directeur de développement du site Contrecoeur, le réaménagement des secteurs de l'entrée Peel et de la Clairière du Mont-Royal, le plan d'action famille de Montréal, le projet de réaménagement des Places L'Acadie et Henri-Bourassa, le projet de requalification du secteur Namur-Jean-Talon Ouest, l'*Opération Carte Blanche* du 375^e anniversaire de Montréal et l'aménagement du quartier Saint-Raymond et des abords du CUSM.

Membre à temps partiel au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2003 à 2009, elle a siégé à la commission du Projet de prolongement de l'axe du Vallon à Québec et à la commission du Projet d'amélioration

des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau.

En outre, Judy Gold travaille depuis plus de vingt-cinq ans dans le domaine des droits humains, notamment en matière de diversité culturelle, d'inclusion sociale et de développement communautaire, et ce, dans la gestion d'organismes, l'élaboration de programmes et l'analyse de politiques gouvernementales. Consultante depuis l'année 2000, elle est sollicitée par les instances gouvernementales et des organismes non gouvernementaux à propos de politiques et de programmes relatifs aux relations interculturelles, à l'immigration, à la consultation publique et au développement social et communautaire.

Depuis mars 2009, Mme Gold est membre du Tribunal des droits de la personne du Québec.

MICHEL HAMELIN

COMMISSAIRE

Michel Hamelin a fait des études en pédagogie et en administration scolaire avant d'œuvrer comme enseignant à la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM), tant au niveau primaire que secondaire. Sa carrière le conduira par la suite en administration scolaire à la Commission scolaire Les Écores. Il s'impliquera alors au sein de l'Association des cadres scolaires du Québec.

En parallèle à cette carrière professionnelle, il s'impliquera dans la vie municipale en se faisant élire à trois reprises comme conseiller municipal à Montréal. Il occupera aussi différents postes au sein de comités de la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

De décembre 1985 à janvier 1994, il agira comme Président du Comité exécutif de la CUM, assumant ainsi la direction de cet organisme supramunicipal qui regroupait les vingt-neuf municipalités de l'île de Montréal. La CUM était responsable de nombreux dossiers d'intérêt pour

toutes les municipalités avec plus de 7 000 personnes à son emploi et un budget de plus d'un milliard de dollars.

Il occupa aussi différentes autres fonctions liées à la CUM, notamment comme membre du conseil de la Société de transport de la CUM, trésorier de Métropolis, l'Association mondiale des grandes métropoles, membre du conseil de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération canadienne des municipalités et de la corporation Urgences-Santé de Montréal.

Il sera par la suite membre de la Commission municipale du Québec et est toujours très actif auprès de la communauté, notamment au sein de la Caisse Desjardins Ahuntsic-Viel et à titre de Président du conseil d'administration du Cégep Bois-de-Boulogne. Il est également membre du conseil d'administration de la Fédération des Cégeps.

Il a été nommé commissaire *ad hoc* de l'OCPM en février 2009.

PETER JACOBS

COMMISSAIRE

Monsieur Jacobs est professeur à l'École d'architecture de paysage de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal; il a agi comme professeur invité au Graduate School of Design, Harvard University à trois reprises, ainsi que comme conférencier à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Amérique latine. Il a reçu le prix A.H. Tammsaare pour l'environnement, le "Prix du président" de la Société canadienne des architectes paysagistes et la médaille commémorative du gouverneur général à l'occasion du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada. À la suite de sa pratique en architecture, il s'est concentré sur la planification du paysage et le design urbain.

Il est Fellow et ancien président de la Société canadienne des architectes paysagistes (SCAP), le délégué sénior du Canada au sein de la Fédération internationale des architectes paysagistes (FIAP) et Fellow de l'American Society of Landscape Architecture (ASLA). Il est membre agrégé honoraire de la Société des architectes paysagistes de la Colombie, et plus récemment, il a été nommé président du Collège des "Senior Fellows", Landscape and garden studies à Dumbarton Oaks, Washington D.C.

Il a agi comme président de la Commission du développement viable au sein de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

(IUCN) et comme président de la Commission de la qualité environnementale Kativik au Nouveau-Québec (KEQC). Il est président du Comité public aviseur sur l'état de l'environnement au Canada et siège au sein de plusieurs comités canadiens concernés par les problématiques environnementales et du développement durable.

Il est membre de plusieurs comités aviseurs de revues scientifiques et professionnelles et a rédigé et publié des textes sur la perception du paysage, les théories et méthodes reliées à la planification du territoire ainsi que sur le développement viable. Ces études actuelles portent sur les histoires de l'idée du paysage, les sens accordés au paysage à travers des cultures variées et comment celles-ci informent les stratégies de gestion et des actions à travers le temps.

Il a agi comme président et est membre de plusieurs jurys de design. Il est consultant auprès de la Ville de Montréal pour le développement des réseaux d'espaces libres, y compris la restauration du parc du Mont-Royal, œuvre originale de F.L. Olmsted; sur la réhabilitation des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame; et sur le design de la place Berri au centre-ville de Montréal. Il a collaboré à plusieurs projets de design urbain à travers le Canada; plusieurs de ces projets ont été reconnus et primés par les associations professionnelles.

HÉLÈNE LAPERRIÈRE

COMMISSAIRE

Hélène Laperrière est titulaire d'un baccalauréat en géographie-sciences économiques de l'Université Laval, d'une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, d'un doctorat en aménagement de l'Université de Montréal, et a été doublement boursière postdoctorale (INRS-Urbanisation et CRSH).

Spécialisée en études urbaines, en planification stratégique, en aménagement culturel et en valorisation patrimoniale, Hélène Laperrière exerce l'urbanisme en pratique privée, tout en dirigeant le Groupe Culture et Ville qu'elle a fondé en 1998, un OBNL impliqué dans diverses recherches appliquées. Elle a été invitée, en 2009, à séjourner en Chine où elle a enseigné l'urbanisme et la mise en valeur du patrimoine social et bâti et agi à titre d'expert auprès des autorités universitaires. Sa pratique professionnelle est fondée sur l'écoute, la mise en place de méthodologies innovantes et ciblées, de même que sur la recherche de solutions orientées vers une amélioration constante du développement urbain durable au bénéfice de la collectivité.

De 2000 à 2003, elle a participé au projet de la Bibliothèque Nationale du Québec, d'abord comme membre du jury d'architecture, puis comme membre du comité de construction. De 1999 à 2009, elle a siégé en tant que vice-présidente au conseil d'administration

du Montréal, Arts Interculturels (MAI). De 2005 à 2008, elle a été membre du Comité éditorial d'Urbanité, la revue de l'Ordre des Urbanistes du Québec. Elle est l'auteure de guides historiques et patrimoniaux des régions du Québec, signe de nombreux articles et prononce régulièrement des conférences.

Madame Laperrière est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et de l'Institut canadien des urbanistes depuis 1982. Elle a également été membre de l'Association canadienne de l'immeuble, de l'Association de l'immeuble du Québec et de la Chambre d'immeuble de Montréal de 1984 à 1985. De 1990 à 1996, elle a agi comme secrétaire de l'Association des étudiants du doctorat en aménagement de l'Université de Montréal. Elle a aussi présidé le conseil d'administration du CIRQ (Centre d'Intervention et de Revitalisation des Quartiers, devenu Convergence). En 1997, elle a été la conceptrice et la responsable scientifique du site Internet de Quartiers Culturels du Monde.

Depuis 2005, madame Laperrière est impliquée à l'Office de consultation publique de Montréal, tour à tour comme expert, commissaire et présidente de commission. Au cours de ces années et à diverses occasions, elle a représenté l'Office comme conférencière, animatrice d'ateliers et de tables rondes.

MARIE LEAHEY

COMMISSAIRE

Marie Leahey est coordonnatrice du Régime de retraite des groupes communautaires et de femmes. Auparavant, elle a travaillé à la Fédération québécoise des organismes communautaires famille et dans un service d'employés ilotes, le SORIF. Son intérêt pour le développement régional l'a amené à travailler à la Conférence régionale des élus de Montréal. Diplômée de l'UQAM en Éducation, elle est une administratrice de société certifiée par le Collège des administrateurs de l'Université Laval.

Préoccupée par l'autonomie financière des femmes et l'apport de celles-ci au développement social et économique, elle s'est impliquée dans plusieurs organismes, dont la présidence du Conseil des Montréalaises et le Réseau habitation femmes. Elle est l'une des membres fondatrices de Vivacité, société immobilière équitable. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la Régie des rentes du Québec.

GAÉTAN LEBEAU

COMMISSAIRE

Montréalais depuis toujours, Gaétan Lebeau démontre très tôt son intérêt pour les problématiques de vie en milieu urbain. Déjà en 1974, il participe à la fondation d'un parti politique : le Rassemblement des Citoyens de Montréal. Élu conseiller municipal, fonction qu'il remplit jusqu'en 1978, il s'intéresse particulièrement aux enjeux d'aménagement, de participation citoyenne et d'exercice de la démocratie.

Dans les années 1980, toujours attiré par l'action communautaire et syndicale, il œuvre en milieu populaire en occupant notamment les fonctions d'organisateur communautaire, de responsable des communications et de conseiller au directeur général au sein d'un CLSC. Au cours de la même période, il participe à la mise sur pied de divers organismes communautaires ou de concertation, tels un regroupement de locataires, le Collectif à l'aménagement urbain Hochelaga-Maisonneuve, etc.

À la Société de transport de Montréal pendant une vingtaine d'années, il exerce différents rôles professionnels seniors en communication, en développement organisationnel, en gestion du changement ainsi qu'en amélioration des processus d'affaires et de la performance. Il a développé une expertise particulière pour l'animation des groupes qui s'engagent dans une démarche de résolution de problèmes ou d'amélioration.

Parallèlement, en tant que membre du Conseil d'administration de l'Institut d'administration publique du Grand Montréal (IAPGM-IAPC), de 1992 à 2004, il remplit les fonctions de secrétaire puis de président du sous-comité de programmation. En 2000, il met sur pied l'organisme Jeunes Fonctionnaires d'un jour, dont il préside la destinée jusqu'en 2008. Cet OBNL contribue à la persévérance scolaire tout en valorisant la qualité des services publics en offrant des stages dans les organisations publiques pour les jeunes des écoles secondaires.

Détenteur d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique (ENAP), il poursuit également des études de maîtrise en sociologie, puis en didactique du management. Il se perfectionne dans divers domaines connexes, dont l'amélioration des processus de travail et la gestion de projet.

Formateur aguerri, il a une expérience de plus de vingt années auprès de gestionnaires cherchant à améliorer leur efficacité dans des champs d'action liés au leadership, à la communication, à la gestion du changement et à tout ce qui concerne les approches et les techniques de travail en équipe. Il a notamment été formateur associé à l'École nationale d'administration publique (ENAP) puis à l'École de technologie supérieure (ÉTS) où il enseigne toujours.

Il poursuit aujourd'hui sa pratique comme consultant auprès de clients des secteurs privé ou public.

RENÉE LESCOP

COMMISSAIRE

Madame Renée Lescop est détentrice d'une maîtrise en science politique de l'Université de Montréal, où elle travaille d'abord à titre d'attachée de recherche et de chargée de cours de 1967 à 1976.

Peu de temps après l'entrée en vigueur de la *Charte des droits et libertés de la personne*, elle entre au service de la Commission des droits de la personne nouvellement créée. Elle y œuvre pendant plus de 25 ans, d'abord à titre de chercheuse socio-économique, puis à titre de directrice des enquêtes de Montréal ainsi que des bureaux régionaux.

En 2004 et 2005, elle agit comme consultante-analyste auprès de l'Office de consultation publique de Montréal relativement à la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* et à la *Politique de développement culturel*.

En avril 2006, elle est nommée assesseure au Tribunal des droits de la personne où elle siègera pendant sept ans jusqu'en avril 2013.

HÉLÈNE MORAIS

COMMISSAIRE

Hélène Morais a été présidente du Conseil de la santé et du bien-être au gouvernement du Québec durant sept ans, jusqu'en 2006. De 1984 à 1999, elle a occupé les fonctions de directrice générale de la Conférence des conseils régionaux de la santé et des services sociaux du Québec; directrice de la planification au ministère de la Santé et des Services sociaux; directrice de la planification, de l'évaluation et des systèmes d'information et directrice de la Direction du programme santé physique à la Régie de la santé et des services sociaux de la région de Québec.

À titre de gestionnaire d'une dizaine d'unités administratives et d'organismes publics différents ayant des responsabilités de planification, d'évaluation, de coordination et de consultation, Hélène Morais a été très impliquée dans la participation publique, la consultation publique et la communication publique à travers l'animation de groupes composés de citoyens et d'experts et leur rôle-conseil auprès des décideurs politiques. Elle exerce actuellement des activités de consultation auprès des établissements de santé et services sociaux et de coaching professionnel auprès de dirigeants,

de gestionnaires et d'équipes au sein d'organisations des secteurs privé et public.

Hélène Morais est détentricrice d'une maîtrise en Administration des affaires (MBA) et d'un baccalauréat en Service social de l'Université Laval. Elle est certifiée coach intégrale™ professionnelle par Integral Coaching Canada® et coach d'équipe par Team Coaching International. Elle est aussi certifiée par la Fédération internationale des Coaches.

Parmi les autres engagements de Mme Morais, citons son rôle de fondatrice du Forum des dirigeants et dirigeantes des organismes gouvernementaux dont elle fut la présidente pendant cinq ans; membre de la délégation canadienne aux journées d'étude pour préparer un manifeste destiné à l'ONU sur la situation des enfants dans le monde, Bruxelles, Belgique en 2002; membre de la délégation canadienne et conférencière au Forum mondial sur le développement social à Genève, Suisse en 2000 et membre de la délégation canadienne à l'Organisation mondiale de la santé à Genève en 1990 et 1991.

JEAN PARÉ

COMMISSAIRE

Jean Paré détient un baccalauréat ès arts, une licence en droit et une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal. Il a suivi des cours spécialisés en droit public, en science politique et en aménagement du territoire à l'Université de Paris et reçu une formation complémentaire en développement international, en gestion de projets et en géomatique.

Avant d'entreprendre ses études d'urbanisme, M. Paré a exercé la profession d'avocat à titre d'adjoint au service juridique d'Expo 67. En 1970, il a été embauché par Jean-Claude La Haye et Associés, urbanistes-conseils. De 1974 à 1980, il a été directeur de la planification puis directeur du développement de la Société d'aménagement de l'Outaouais. En 1980, il s'est joint au Groupe-conseil Coopers & Lybrand de Montréal. De 1986 à 1988, il a travaillé chez Raymond Chabot Grant Thornton, mettant sur pied le service de planification stratégique.

M. Paré est associé au cheminement de dossiers majeurs. En 1992-1993, il était secrétaire général adjoint du Groupe de travail sur Montréal et sa région. En 1998-1999, il a coordonné les dossiers sociaux et environnementaux de la Commission scientifique et technique sur la tempête de verglas de janvier 1998. Entre 2000 et 2002, il a été adjoint du mandataire du gouvernement en Outaouais dans le cadre de la réorganisation municipale, puis secrétaire du Comité de transition de l'Outaouais.

M. Paré est commissaire additionnel à temps partiel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) depuis 1990. Commissaire de l'Office de consultation publique de Montréal de 2002 à 2008, il a occupé, à partir de mars 2008, le poste de conseiller technique à la wilaya de Tanger, au Maroc. Revenu à Montréal en décembre 2009, Jean Paré est de nouveau commissaire de l'OCPM depuis octobre 2010.

MICHEL SÉGUIN

COMMISSAIRE

Michel Séguin est détenteur d'un baccalauréat en sciences sociales de l'Université d'Ottawa, d'une maîtrise en études environnementales de l'Université York à Toronto et d'un doctorat en sociologie de l'Université de Montréal.

Il a œuvré dans le domaine des communications à la CBC, à Communications Canada et à la chaîne française de TVOntario, mais aussi dans le domaine de l'environnement, notamment à titre de représentant des groupes environnementaux au Conseil canadien des ministres de l'environnement ainsi qu'à Action RE-buts dont il a été le cofondateur. Il est actuellement le coordonnateur du projet C-Vert de la Fondation de la famille Claudine et Stephen Bronfman, projet lauréat d'un prix Phénix de l'environnement en 2012.

Il a aussi été actif dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, entre autres, comme chercheur associé aux universités de Sherbrooke et de Montréal et est l'auteur de nombreux livres et publications, principalement dans le domaine de l'environnement.

LUBA SERGE

COMMISSAIRE

Luba Serge détient un baccalauréat en sociologie, une maîtrise en urbanisme de l'Université McGill et un doctorat en sciences sociales de l'Université Concordia. Elle est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec et possède une expérience de près de vingt-cinq ans dans divers domaines liés à l'habitation et à la revitalisation des quartiers. Elle a participé à la mise sur pied de projets de coopératives d'habitation dans des quartiers montréalais, et à la planification et au développement du projet Milton Parc durant les années 1980, ainsi qu'à l'élaboration du projet de la Fiducie foncière communautaire Benny Farm de 1997 à 2001.

Entre 1987 et 1990, elle a travaillé au Service de l'habitation de la Ville de Montréal lors de l'élaboration de l'énoncé de politique sur l'habitation ainsi que la mise en place de la politique sur la conversion de logements locatifs en condominiums. Entre 1990 et 1993, elle a travaillé à la Société d'habitation et de développement de Montréal, où elle a entrepris le suivi et l'évaluation du Programme

d'acquisition de logements locatifs, y compris son impact sur la revitalisation des quartiers et sur l'amélioration de la sécurité et la prévention de la criminalité.

En tant que consultante, elle a entrepris des études sur la question du sans-abrisme, le logement pour personnes âgées, l'exclusion sociale, et le logement abordable et communautaire. De plus, elle a participé à divers projets tels l'introduction des méthodes de construction domiciliaire canadienne en Russie et un projet pilote de mise sur pied de fiducies foncières communautaires dans deux quartiers montréalais. De 1992 à 1998, elle a été membre du CCU de la Ville de Montréal Ouest. Outre son travail en tant que consultante, elle enseigne au niveau collégial et universitaire.

Elle a été nommée commissaire *ad hoc* de l'OCPM en avril 2008.

JOËL THIBERT

COMMISSAIRE

Joël Thibert détient un baccalauréat en environnement ainsi qu'une maîtrise en urbanisme de l'Université McGill et un doctorat en politiques urbaines de l'école Woodrow Wilson de l'Université Princeton.

Joël Thibert s'intéresse à la gouvernance urbaine et régionale ainsi qu'aux enjeux de développement durable en milieu urbain de manière plus générale. Il a travaillé pendant trois ans en gestion de projet en aménagement pour le Quartier international de Montréal (QIM), où il était, entre autres, responsable des dossiers de développement durable.

Joël Thibert est aussi engagé dans diverses initiatives citoyennes en lien avec la ville : il est un des membres fondateurs d'Avenue 8, un groupe de réflexion sur l'espace public et la participation citoyenne; il est l'initiateur et coordonnateur de « Marcher la région », une initiative

citoyenne visant à faire émerger une conscience environnementale métropolitaine dans le Grand Montréal et il contribue régulièrement au blogue Spacing Montréal. Ces dernières années, il a organisé plusieurs événements sur la ville réunissant universitaires et praticiens, dont les colloques *Strip-Tease QDS* et *Trajectoires Montréal* et l'événement *Le goût de la ville* au Centre canadien d'architecture (CCA).

Il siège aussi aux conseils d'administration de plusieurs organismes sans but lucratif, dont la Fonderie Darling. Parallèlement à cela, il travaille depuis août 2013 comme consultant au sein du bureau montréalais de McKinsey & Co.

Joël Thibert est boursier Loran, boursier de la Fondation Trudeau, de la Fondation Fulbright et du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.

NICOLE VALOIS

COMMISSAIRE

Nicole Valois est architecte paysagiste et professeure à l'École d'architecture de paysage de l'Université de Montréal où elle enseigne le projet de paysage en milieu urbain et donne un cours sur le patrimoine et le paysage. Elle est également chercheure associée à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti de l'Université de Montréal. Elle possède une expertise reconnue dans les études paysagères en milieu urbain et poursuit ses recherches en patrimoine moderne de l'architecture de paysage au Canada. En tant qu'experte, elle a fait partie de nombreux jurys et comités dont ceux du Conseil des Arts et des Lettres du Québec, de la Commission Jacques-Viger et du Comité consultatif d'urbanisme. Elle a également été boursière du Conseil des arts et des lettres du Québec à deux reprises dans le cadre de ses recherches en création sur le paysage urbain.

Elle a publié de nombreux ouvrages, dont *Le patrimoine architectural et paysager du campus de l'Université de Montréal* aux Presses de l'Université de Montréal; *Place Émilie-Gamelin in Montréal – landscape narrative, meaning and the uses of public space* dans la revue JoLA, et *Analyse paysagère de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal – Historique et caractérisation des paysages*, rapport déposé à la Ville de Montréal. Parmi ses réalisations, elle compte également le plan directeur du secteur de la Place Valois, l'aménagement de la promenade Darlington (ville de Montréal) ainsi que la reconstruction du pont Olmsted sur le mont Royal qui s'est mérité le prix d'excellence de l'AAPQ. Elle a également dirigé des recherches-crédations portant sur l'intégration d'aménagement contemporain en milieu patrimonial en France dont le Jardin du tricentenaire de l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson et le Sentier de la marre salée à Marsal.

JOSHUA WOLFE

COMMISSAIRE

Joshua Wolfe détient une maîtrise en urbanisme de l'Université de Montréal, de même qu'un baccalauréat en Science & Human Affairs de l'Université Concordia. Il a une grande expérience en préservation du patrimoine, en design urbain et en réglementation de l'environnement urbain. Il agit comme conseiller en développement durable pour les municipalités et les ONG. En 1990, il a été reçu membre de l'American Institute of Certified Planners.

M. Wolfe est inclus dans le Canadian Who's Who pour ses réalisations en urbanisme et a reçu une reconnaissance semblable en l'an 2000 lors de la publication américaine Marquis Who's Who. Il a enseigné le développement durable des villes et la participation publique à l'Université Concordia, à l'UCLA Extension Public Policy Program, l'Université McGill, ainsi qu'à l'Institut international de gestion des grandes métropoles, et l'International Association for Public Participation.

Natif de Montréal, M. Wolfe a passé plus de cinq ans en Californie où il a effectué des études d'impact environnemental et préparé des plans d'urbanisme pour diverses municipalités et autres organismes publics des régions de San Francisco et de San Diego. Il a collaboré

au *Policy Guide on Planning for Sustainability* de l'American Planning Association. À Montréal, il a été directeur général de la Fondation Héritage Montréal, et a contribué sur une base régulière à la chronique d'architecture et d'urbanisme du journal *The Gazette*. Le livre *Explorer Montréal*, publié par Libre Expression, a été corédigé par M. Wolfe et Cécile Grenier. De plus, il est l'auteur d'une cinquantaine d'articles, chapitres de livres et papiers scientifiques. Il a mis sur pied le Comité du patrimoine bâti juif et a fait partie du conseil d'administration de la Fondation du patrimoine religieux du Québec. Il a été un des fondateurs de la coopérative d'habitation les Tourelles, à Milton-Parc, où il a vécu pendant plus de quinze ans. Ayant déjà siégé au conseil d'administration national de la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP), il est actuellement administrateur de SNAP-Québec.

Joshua Wolfe est commissaire *ad hoc* depuis 2002.

ANNEXE II

EXTRAITS CHARTRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL L.R.Q., c. C.-11.4

SECTION I OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Institution.

75. Est institué l'Office de consultation publique de Montréal.

2000, c. 56, ann. I, a. 75.

Président.

76. Le conseil, par une décision prise aux deux tiers des voix de ses membres, et parmi des candidats qui ont une compétence particulière en matière de consultation publique, désigne un président de l'office et peut désigner des commissaires. Il peut, dans la même résolution, déterminer leur rémunération et leurs autres conditions de travail, sous réserve, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79.

Mandat.

Le mandat du président est d'une durée de quatre ans. Il exerce ses fonctions à plein temps.

Mandat.

La durée du mandat d'un commissaire est précisée dans la résolution qui le nomme et ne peut être supérieure à quatre ans. À défaut de mention à ce sujet dans la résolution, elle est de quatre ans.

2000, c. 56, ann. I, a. 76; 2001, c. 25, a. 257.

Commissaire supplémentaire.

77. Le conseil de la ville peut, sur demande du président de l'Office et par une décision prise aux deux tiers des voix exprimées, nommer, pour la période déterminée dans la résolution, tout commissaire supplémentaire choisi à même une liste dressée par le comité exécutif, et déterminer sa rémunération et ses autres conditions de travail.

Liste.

Le président peut, annuellement, proposer une liste au comité exécutif.

Restriction.

Seules peuvent être sur une liste visée au premier ou au deuxième alinéa des personnes qui ont des compétences particulières en matière de consultation publique.

2000, c. 56, ann. I, a. 77; 2001, c. 25, a. 258.

Inhabilité.

78. Les membres du conseil de la ville ou d'un conseil d'arrondissement ainsi que les fonctionnaires et employés de la ville sont inhabiles à exercer les fonctions de président et de commissaire.

2000, c. 56, ann. I, a. 78.

Rémunération.

79. Le conseil de la ville peut, par un règlement adopté aux deux tiers des voix exprimées, fixer la rémunération du président et celle des commissaires. Ceux-ci ont droit au remboursement par l'office des dépenses autorisées par celui-ci et engagées dans l'exercice de leurs fonctions.

2000, c. 56, ann. I, a. 79; 2001, c. 25, a. 259.

Personnel.

80. Le président peut s'adjoindre le personnel dont il a besoin pour l'exercice des fonctions de l'Office et fixer sa rémunération. Les employés de l'Office ne sont pas des employés de la ville.

Affectation d'employé.

Le conseil de la ville peut également affecter aux fonctions de l'Office tout employé de la ville qu'il désigne.

Trésorier.

Le trésorier de la ville ou l'adjoint qu'il désigne est le trésorier de l'Office.

2000, c. 56, ann. I, a. 80.

Exercice financier et vérification.

81. L'exercice financier de l'Office coïncide avec celui de la ville et le vérificateur de cette dernière vérifie les états financiers de l'Office et, dans les 120 jours suivant la fin de l'exercice financier, fait rapport de son examen au conseil.

2000, c. 56, ann. I, a. 81.

Sommes nécessaires.

82. Le conseil met à la disposition de l'Office les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Sommes minimales.

Le conseil doit, par règlement, prescrire le montant minimal des sommes qui doivent être mises annuellement à la disposition de l'Office. Le trésorier de la ville doit inclure le montant ainsi prescrit dans le certificat qu'il prépare conformément à l'article 474 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19).

2000, c. 56, ann. I, a. 82.

Fonctions.

83. L'Office a pour fonctions :

1° de proposer des règles visant à encadrer la consultation publique faite par une instance de la ville responsable de cette consultation en vertu de toute disposition applicable afin d'assurer la mise en place de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces;

2° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement révisant le plan d'urbanisme de la ville;

2.1° de tenir une consultation publique sur tout projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville, à l'exception de ceux adoptés par un conseil d'arrondissement;

3° de tenir, sur tout projet désigné par le conseil ou le comité exécutif de la ville et à la demande de l'un ou de l'autre, des audiences publiques sur le territoire de la ville.

Dispositions non applicables.

Toutefois, ni le paragraphe 2° du premier alinéa, ni les articles 109.2 à 109.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) ne s'appliquent à un projet de règlement dont l'unique but est de modifier le plan d'urbanisme de la ville afin de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

Comptes.

L'Office rend compte au conseil de ses activités à la demande de celui-ci ou du comité exécutif et au moins une fois l'an. À cette occasion, il peut lui faire toute recommandation.

2000, c. 56, ann. I, a. 83; 2003, c. 19, a. 61; 2003, c. 28, a. 23; 2008, c. 19, a. 6.

[...]

SECTION II

COMPÉTENCES PARTICULIÈRES DE LA VILLE

§ 1. — GÉNÉRALITÉS

88. Le plan d'urbanisme de la ville doit comprendre, en plus des éléments mentionnés à l'article 83 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un document complémentaire établissant des règles et des critères dont doivent tenir compte, dans tout règlement visé à l'article 131, les conseils d'arrondissement et obligeant ces derniers à prévoir, dans un tel règlement, des dispositions au moins aussi contraignantes que celles établies dans le document.

Règles d'harmonisation.

Il peut comprendre, en outre des éléments mentionnés à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, relativement à tout ou partie du territoire de la ville, des règles visant à assurer l'harmonisation des règlements qui peuvent être adoptés par un conseil d'arrondissement en vertu de l'article 131 ou la cohérence du développement de la ville.

2000, c. 56, ann. I, a. 88; 2001, c. 25, a. 265.

Projets permis par règlement de la ville.

89. Le conseil de la ville peut, par règlement, permettre, malgré tout règlement adopté par un conseil d'arrondissement, la réalisation d'un projet relatif :

- 1°** à un équipement collectif ou institutionnel, tel un équipement culturel, un hôpital, un établissement public d'enseignement, un établissement d'enseignement de niveau collégial ou universitaire, un centre des congrès, un établissement de détention, un cimetière, un parc régional ou un jardin botanique;
- 2°** à de grandes infrastructures, tel un aéroport, un port, une gare, une cour ou une gare de triage ou un établissement d'assainissement, de filtration ou d'épuration des eaux;
- 3°** à un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou, s'il est situé hors du centre des affaires, dont la superficie de plancher est supérieure à 25 000 m²;

4° à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (chapitre S-8);

5° à un bien culturel reconnu ou classé ou à un monument historique cité conformément à la Loi sur les biens culturels (chapitre B-4) ou dont le site envisagé est situé dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site du patrimoine au sens de cette loi.

Centre des affaires.

Aux fins du paragraphe 3° du premier alinéa, le centre des affaires comprend la partie du territoire de la ville délimité par la rue Saint-Urbain, depuis la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Sainte-Catherine Ouest, par la rue Sainte-Catherine Ouest jusqu'à la rue Clark, par la rue Clark jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain, par la rue Saint-Urbain jusqu'à la côte de la Place d'Armes, par la côte de la Place d'Armes jusqu'à la Place d'Armes, de la Place d'Armes jusqu'à la rue Notre-Dame Ouest, par la rue Notre-Dame Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'à la rue Saint-Antoine Ouest, par la rue Saint-Antoine Ouest jusqu'à la rue Lucien-Lallier, par la rue Lucien-Lallier jusqu'au boulevard René-Lévesque Ouest, par le boulevard René-Lévesque Ouest jusqu'à la rue de la Montagne, par la rue de la Montagne jusqu'aux terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque, des terrains bordant le côté nord du boulevard René-Lévesque jusqu'à la rue Drummond, de la rue Drummond jusqu'à la rue Sherbrooke Ouest et de la rue Sherbrooke Ouest jusqu'à la rue Saint-Urbain.

Règles d'urbanisme.

Un règlement visé au premier alinéa ne peut contenir que les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. Il a pour effet de modifier tout règlement en vigueur adopté par le conseil d'arrondissement, dans la mesure qu'il doit prévoir de manière précise et spécifique.

2000, c. 56, ann. I, a. 89; 2001, c. 25, a. 265; 2002, c. 77, a. 13; 2003, c. 19, a. 62.

Approbation référendaire.

89.1. Malgré le troisième alinéa de l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un règlement adopté par le conseil de la ville en vertu de l'article 89 n'est pas susceptible d'approbation référendaire, sauf dans le cas d'un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de cet article.

Consultation publique.

Le projet d'un règlement visé au premier alinéa de l'article 89 doit faire l'objet d'une consultation publique effectuée par l'Office de consultation publique de Montréal, qui doit à cette fin tenir des audiences publiques et rendre compte de cette consultation au moyen d'un rapport dans lequel il peut faire toute recommandation.

Interprétation.

La consultation publique visée au deuxième alinéa tient lieu de celle prévue aux articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Dans le cas d'un règlement susceptible d'approbation référendaire, le dépôt au conseil du rapport de l'Office de consultation publique tient lieu, pour l'application de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de la tenue de l'assemblée publique visée à l'article 125 de cette loi.

Dispositions non applicables.

Pour l'application des articles 130 à 137 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à un règlement permettant la réalisation d'un projet visé au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, lorsque ce projet est situé dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 1°** les demandes de participation à un référendum en fonction du second projet de règlement peuvent provenir de l'ensemble de l'arrondissement dans lequel le projet est envisagé, ou de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant;
- 2°** l'avis public prévu à l'article 132 est dispensé de la description et de la mention des zones ou secteurs de zone d'où peut provenir une demande;
- 3°** la demande prévue à l'article 133 est dispensée d'indiquer clairement la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- 4°** malgré l'article 136.1 de cette loi, le règlement qui, le cas échéant, a été adopté en vertu de l'article 136 de cette loi doit être approuvé par les personnes habiles à voter de l'arrondissement touché par le projet, ou par celles de l'ensemble des arrondissements touchés par le projet, le cas échéant.

Dispositions non applicables.

Toutefois :

- 1°** le quatrième alinéa ne s'applique pas à un règlement ayant pour but de permettre la réalisation d'un projet, visée au paragraphe 5° du premier alinéa de l'article 89, projeté par le gouvernement ou par l'un de ses ministres, mandataires ou organismes;
- 2°** ni le deuxième alinéa, ni les articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne s'appliquent au projet d'un règlement dont l'unique but est de permettre la réalisation d'un projet visé au paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89.

2001, c. 25, a. 265; D. 1308-2001, a. 11; 2003, c. 19, a. 63; 2008, c. 18, a. 6.

89.1.1 Pour l'application des articles 89 et 89.1, lorsque la décision de réaliser un projet visé au premier alinéa de l'article 89 ou de permettre sa réalisation, sous réserve des règles d'urbanisme applicables, fait partie de l'exercice d'une compétence d'agglomération prévue par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (chapitre E-20.001), la mention d'un règlement adopté par un conseil d'arrondissement vise également un règlement adopté par le conseil d'une municipalité mentionnée à l'article 4 de cette loi.

L'adaptation prévue au premier alinéa s'applique en outre de toute autre qui découle de cette loi, notamment celles selon lesquelles la mention du conseil de la ville signifie le conseil d'agglomération et la mention du territoire de la ville signifie l'agglomération. Cette seconde adaptation s'applique particulièrement, dans le cas visé au premier alinéa, aux fins de la compétence de l'Office de consultation publique de Montréal qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 89.1.

D. 1213-2005, a. 7

ANNEXE III

ORGANISATION, PRATIQUES ET CODE DE DÉONTOLOGIE

LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'OFFICE

L'Office s'est doté de mécanismes de consultation crédibles, transparents et efficaces aux termes desquels il rend compte, dans un rapport, des opinions exprimées par les citoyens présents aux audiences.

Conformément à ses obligations et responsabilités, l'Office chapeaute les commissions et gère ses activités. Le secrétariat général est responsable d'appuyer le travail des commissaires et d'effectuer l'administration générale de l'Office.

Les ressources matérielles

Les bureaux de l'Office sont situés au 1550, rue Metcalfe, 14^e étage. En plus des espaces pour son secrétariat, l'Office dispose de salles qui servent pour des réunions préparatoires aux consultations et aux audiences publiques.

Les ressources humaines

L'équipe de l'Office est constituée de commissaires, nommés par le conseil municipal, d'un personnel administratif et de collaborateurs externes, embauchés sur une base contractuelle. Ces derniers sont responsables de la préparation des consultations et du soutien aux commissaires dans leur travail.

Les commissaires

En septembre 2014, le conseil municipal a nommé Mme Dominique Ollivier à titre de présidente de l'Office pour un mandat de quatre ans. Sur recommandation de la présidence, un certain nombre de commissaires à temps partiel sont nommés par le conseil municipal pour tenir les consultations. Ces derniers ne peuvent être des employés de la Ville ou des élus municipaux.

Les commissaires ont la responsabilité de siéger aux consultations publiques et de rédiger les rapports pour le conseil municipal. Dans ces rapports, ils font toute recommandation qu'ils jugent appropriée.

La présidente

Dominique Ollivier

Les commissaires *ad hoc* en 2014

André Beauchamp, Bruno Bergeron, Nicole Boily, Jean-Claude Boisvert, Nicole Brodeur, Jean Burton, Jean Caouette, Viateur Chénard, Irène Cinq-Mars, Alain Duhamel, Habib El-Hage, Ariane Émond, Claude Fabien, Judy Gold, Michel Hamelin, Peter Jacobs, Hélène Laperrière, Marie Leahey, Gaétan Lebeau, Renée Lescop, Hélène Morais, Jean Paré, Michel Séguin, Luba Serge, Joël Thibert, Nicole Valois, Joshua Wolfe.

Les notes biographiques des commissaires se retrouvent en Annexe I de ce document.

Le personnel

Pour appuyer les commissaires dans la préparation et la tenue des consultations ainsi que dans la rédaction des rapports, l'Office a mis en place une structure administrative.

C'est ainsi que l'Office s'est donné un secrétariat général réduit, constitué d'un secrétaire général, M. Luc Doray, appuyé par une petite équipe d'employés. M. Doray est un fonctionnaire permanent de la Ville de Montréal qui a été affecté à l'OCPM par le comité exécutif à l'automne 2002. Des employés contractuels sont aussi embauchés au besoin. La Charte de la Ville de Montréal prévoit que les employés de l'Office ne sont pas des employés de la Ville, mais que le conseil de la ville peut affecter aux fonctions de l'Office tout employé qu'il désigne (article 80).

Les collaborateurs

L'Office peut s'appuyer sur un réseau fidèle de collaborateurs pour la réalisation de son mandat. En outre, pour assister les citoyens et les commissaires dans la compréhension des projets et de leurs enjeux, l'Office a pu compter sur le soutien et l'expérience des employés, des professionnels, des cadres, des élus des arrondissements et des services centraux.

De plus, un bon nombre de ressources externes ont mis à notre disposition leurs connaissances et leur expertise. Sans la collaboration de chacun, l'Office n'aurait pas réussi à diffuser l'information pertinente aux citoyens en vue d'obtenir leurs points de vue sur les projets présentés en consultation publique.

LES PRATIQUES DE L'OFFICE

L'OCPM a élaboré un *code de déontologie* pour encadrer la pratique des commissaires. En plus des dispositions générales, le code couvre la question de l'indépendance des commissaires et de leur devoir de réserve.

LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES

L'Office de consultation publique de Montréal a pour mandat de tenir des consultations publiques crédibles, transparentes et efficaces. Toute personne qui accepte d'agir comme commissaire de l'Office, que ce soit à temps plein, partiel ou *ad hoc*, doit agir dans l'intérêt public, avec équité, intégrité, dignité, honneur et impartialité. Elle s'engage, notamment à respecter le code de déontologie de l'Office.

Dispositions générales

1. Les commissaires servent le public de façon irréprochable et au meilleur de leur connaissance.
2. Les commissaires évitent toute activité incompatible avec l'exercice de leurs fonctions ou qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité de l'Office et de ses commissaires.
3. Les commissaires avisent la présidence de l'Office de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle de l'Office.
4. Les commissaires font preuve de neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions.
5. Les commissaires n'utilisent pas indûment leur titre ou leur statut de commissaire.
6. Les commissaires respectent la loi ainsi que les règles de procédure, les politiques et les orientations générales de l'Office. Dans leurs décisions touchant la bonne marche d'un mandat, ils respectent le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

7. Les commissaires évitent tout conflit d'intérêts. Ils évitent aussi de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers un conflit d'intérêts ou les mettre en position de vulnérabilité.
8. Les commissaires doivent informer sans délai la présidence de l'Office de toute situation pouvant mettre en cause leur indépendance ou leur impartialité.
9. Les commissaires ne peuvent accorder, solliciter ou accepter, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, une faveur ou un avantage indu. Ils ne peuvent se laisser influencer par la perspective d'un tel avantage ni utiliser à leur profit un bien municipal ou une information privilégiée obtenue en leur qualité de commissaire.

Devoir de réserve

10. Les commissaires font preuve de réserve autant dans l'expression publique de leurs opinions politiques qu'à l'égard d'un projet controversé.
11. Les commissaires ne commentent pas publiquement les rapports de l'Office. Les rapports peuvent être présentés ou expliqués par la présidence de l'Office.
12. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet d'un mandat de l'Office.

13. Durant leur mandat, les commissaires s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets qui ont fait l'objet d'un rapport de l'Office. Après l'expiration de leur mandat, ils s'abstiennent de commenter publiquement les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet d'un examen par une commission sur laquelle ils ont siégé.

La consultation publique

- 14.** Les commissaires n'ont aucun intérêt particulier dans le dossier qui leur est confié. Ils n'ont ni participé à l'élaboration du projet ni émis publiquement d'opinion à son sujet. Ils n'occupent aucune fonction de décideur dans un organisme participant à la consultation.
- 15.** Les commissaires acquièrent une connaissance aussi complète que possible du dossier et s'assurent d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
- 16.** Les commissaires évitent toute rencontre privée avec les responsables et les personnes ressources liées au projet faisant l'objet d'une commission dont ils font partie.
- 17.** En séance publique, les commissaires favorisent la participation pleine et entière des intéressés. Ils facilitent l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.

18. Les commissaires appliquent la procédure avec équité à l'égard de tous les participants. Ils agissent en tout temps de la façon la plus transparente possible.

19. Les commissaires font preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants d'une consultation publique, quelles que soient leurs opinions et sans discrimination. Ils suscitent le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou qui participent aux travaux de la commission.

20. Pour leur analyse et pour l'avis destiné au rapport de la commission, les commissaires n'utilisent que la documentation accessible au public dans le cadre de la consultation publique et l'information communiquée en assemblée ou en audience, ou après celles-ci, dans la mesure prévue aux règles de procédure de l'Office. Ils peuvent aussi utiliser les connaissances courantes des disciplines abordées et la littérature existante dans les domaines pertinents.

21. Les commissaires respectent en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission. Ils respectent aussi la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION PUBLIQUE

Lorsqu'un mandat de consultation est confié à l'Office, la présidence nomme une commission formée de un ou plusieurs commissaires. Le secrétaire général, pour sa part, forme l'équipe qui appuiera les commissaires dans leur travail. L'Office s'assure ensuite qu'un dossier de documentation soit produit. Ce dossier est disponible aux bureaux de l'Office, sur son site Internet, de même qu'aux bureaux de dépôt établis selon la nature du dossier.

L'avis public

Après avoir reçu le mandat de tenir une consultation publique et complété le dossier de documentation, l'Office publie un avis convoquant une assemblée publique dans un ou plusieurs journaux distribués sur le territoire de la Ville de Montréal. L'avis public mentionne, notamment :

- l'objet de la consultation publique;
- les date, heure et lieu de la ou des séances de consultation publique;
- les endroits où la documentation est disponible;
- les délais et modalités de dépôt d'un mémoire, le cas échéant.

Les communications

Selon le cas, des moyens de communication supplémentaires sont utilisés pour aviser la population. À ce chapitre, l'Office peut recourir aux journaux locaux et aux quotidiens. En plus, l'Office produit généralement des feuillets distribués de porte en porte dans le secteur touché par un projet ou peut déposer des affiches et des dépliants dans des lieux publics. De même, l'Office expédie, à l'aide de listes d'envoi constituées en fonction de la nature des dossiers qui font l'objet de consultations, de l'information aux personnes, groupes et organismes intéressés. En outre, l'Office utilise des médias sociaux tels Facebook pour faire connaître ses consultations.

Le dossier de documentation

Le dossier de documentation évolue suivant les documents déposés tout au long du processus de consultation. Les pièces originales du dossier sont conservées à l'Office. Après la publication du rapport de la commission, le dossier de documentation demeure accessible aux bureaux de l'OCPM et sur son site Internet.

Le dossier de documentation comprend habituellement :

- tout document descriptif ou explicatif du projet comprenant une synthèse des études ayant servi à son élaboration. Le document présente la raison d'être du projet, les principes et les orientations qui ont servi à son élaboration, ses principales caractéristiques et, le cas échéant, les options soumises à la consultation publique;
- le dossier décisionnel préparé par les différentes instances de la Ville;
- la documentation relative à la justification du projet, à ses divers aspects et à ses impacts;
- au besoin, les extraits pertinents du plan et de la réglementation d'urbanisme en vigueur;
- les principaux plans, cartes de localisation, esquisses et simulations visuelles nécessaires à la compréhension du projet, si applicable.

Les rencontres préparatoires de la commission

La commission rencontre habituellement le promoteur ainsi que les représentants de l'arrondissement et des services municipaux qui feront la présentation du projet en assemblée publique. De telles rencontres préparatoires servent à s'assurer que les dossiers de documentation sont complets et que la présentation est bien soutenue par des outils audiovisuels. La commission s'assure que les commissaires ont une bonne compréhension du projet à l'étude et que tous les intervenants comprennent bien leurs rôles respectifs et le déroulement d'une séance publique. La commission veille à ce que chacun soit prêt à répondre à toutes les questions pertinentes telles l'impact, les conséquences et les étapes ultérieures du projet. Les comptes-rendus de ces rencontres préparatoires sont versés sur le site Internet de l'Office.

La tenue de la consultation publique

La consultation se déroule toujours en deux parties distinctes : la période de questions et l'expression des opinions.

La première partie permet aux participants, de même qu'à la commission d'entendre la description du projet soumis à la consultation publique et la présentation du cadre réglementaire en plus de poser des questions sur le projet. Durant cette première partie, ce sont les représentants du promoteur et des services municipaux qui présentent eux-mêmes les composantes du projet et répondent aux questions du public et des commissaires. Il peut arriver que des ateliers ou des séances thématiques visant à examiner un aspect particulier du projet sous étude soient organisés dans le cadre de la première partie.

La deuxième partie permet aux participants d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions et leurs commentaires sur le projet. Leur intervention peut se faire sous forme de mémoire écrit aussi bien que de commentaires oraux. Dans cette deuxième partie, les représentants du promoteur et des services municipaux n'interviennent plus, bien qu'ils puissent être présents dans la salle. À la fin de la deuxième partie, un représentant du promoteur ou de la Ville peut demander à exercer un droit de rectification afin d'apporter une correction ou une précision sur des données factuelles. Ces deux parties sont séparées par un délai intermédiaire variable d'environ 21 jours pour permettre aux participants de préparer leur mémoire ou leur énoncé d'opinion.

Toutes les séances d'une consultation sont publiques. Elles doivent être tenues dans un lieu approprié et accessible à la population. Les séances sont enregistrées et, généralement, les débats sont pris en notes sténographiques rendues publiques avec la documentation.

Selon la nature ou la complexité des dossiers faisant l'objet des consultations, d'autres formules peuvent être utilisées telles des colloques, conférences, séminaires, journées portes ouvertes, consultation en ligne, etc.

L'analyse et le rapport de la commission

À la suite de la consultation publique, la commission prépare un rapport qui est déposé au comité exécutif et au conseil municipal. Les rapports de l'Office comprennent habituellement une description sommaire du projet à l'étude ainsi qu'un résumé des préoccupations des participants. La commission complète ensuite son analyse et fait ses recommandations. Ce rapport est rendu public au plus tard dans les quinze jours suivant son dépôt au maire et au président du comité exécutif.

LE DÉROULEMENT TYPIQUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION STANDARD

Le président ouvre l'assemblée et expose le mandat confié à l'Office de consultation publique. Il présente les personnes affectées à la commission, notamment le ou les autres commissaires, et invite les responsables et les personnes ressources à se présenter.

Le président explique le fonctionnement de l'assemblée qui se déroulera en deux parties : la première est consacrée à la présentation du projet et aux questions des citoyens, et la seconde, à leurs commentaires et opinions. Les séances sont enregistrées et les enregistrements seront accessibles au public dans le dossier de documentation. De plus, les notes sténographiques des séances seront disponibles sous format écrit pour consultation ou en version électronique sur le site Internet de l'Office. Le président déclare qu'il ne permettra aucune forme de manifestation ni remarque désobligeante et ni propos diffamatoires, et ce, dans le but de favoriser des débats sereins.

À l'invitation du président, les responsables présentent le projet et expliquent le cadre règlementaire dans lequel il s'inscrit.

Le président annonce que les personnes désirant poser des questions doivent d'abord s'inscrire au registre et qu'elles peuvent maintenant le faire. Un participant peut intervenir plusieurs fois, mais il devra chaque fois se réinscrire.

Le président invite les personnes dans l'ordre d'inscription. Les questions sont adressées au président, qui les dirige au responsable ou aux personnes ressources pouvant y répondre. Le président et les commissaires peuvent poser toute question susceptible d'éclairer le public sur l'objet de la consultation.

Le président s'assure que toute question obtienne réponse. Si la réponse ne peut être donnée au cours de la séance, elle devra être fournie par écrit dans les meilleurs délais et sera versée au dossier de documentation.

Le président met fin à la période de questions quand la liste des personnes inscrites est épuisée et qu'il n'y a pas d'information supplémentaire à obtenir.

Le président invite les citoyens à signifier au secrétariat de l'Office leur intention de présenter une opinion à la commission et les invite à la séance qui entendra les mémoires qui a lieu généralement trois semaines plus tard. Un participant ne peut intervenir qu'une fois pour présenter son opinion.

Le président invite les personnes dans l'ordre convenu au préalable entre les citoyens et le secrétariat de l'Office lors de leur inscription. Après chaque présentation, le président ou les commissaires peuvent poser des questions aux intervenants dans le but d'assurer une bonne compréhension des opinions exprimées.

À la fin de la séance, le président peut, selon les modalités qu'il établit, entendre un représentant du promoteur ou de la Ville qui souhaite rectifier des faits ou corriger des données objectives.

Une fois les opinions et commentaires entendus, le président déclare que l'assemblée publique est terminée.

ANNEXE IV

LISTE DES EMPLOYÉS ET COLLABORATEURS EN 2014



Employés

Brunelle-Amélie Bourque
Louis-Alexandre Cazal
Luc Doray
Lizon Levesque
Élise Naud
Faustin Nsabimana
Jimmy Paquet-Cormier
Anik Pouliot
Gilles Vézina

Collaborateurs

Raphaëlle Aubin
Estelle Beaudry
Richard Brunelle
José Fernando Diaz
Matthieu Fournier
Guy Grenier
Félix Hébert
Félix Jobin
Laurent Maurice Lafontant
Nhat Tan Le
Christelle Lollier-Théberge

Liane Mbonyumuvunyi
Hugo Morin
Denise Mumporese
Michael J. Simkin
Stéphanie Wells

 OFFICE
DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

Cours Mont-Royal
1550, rue Metcalfe
Bureau 1414
Montréal (Québec)
H3A 1X6

Téléphone : 514 872-3568
Télécopieur : 514 872-2556
info@ocpm.qc.ca

ocpm.qc.ca